


RESONARE CHRISTUM



3 volumes – [illegible]

édition originale. [illegible]

contient une bibliographie des mémoires relatifs à Jeanne d'Arc.

HISTOIRE
DE JEANNE DARC,
VIERGE, HÉROÏNE
ET MARTYRE D'ÉTAT;

Suscitée par la Providence pour rétablir la Monarchie Françoise.

Tirée des Procès & autres pieces originales du temps.

Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia. I. ad Corinth. I. 27.

Par M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY.



A PARIS,

Chez COUTELLIER, au Palais, Gallerie des Prisonniers.
PISSOT, Quay de Conti, à la Croix d'Or.
CHARDON fils, rue S. Jacq. à la Couronne d'Or.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

204

DÉDICACE

A JEANNE DARC,

Brûlée à Rouen, par les Anglois.

L'Ennemi tout droit violant;
Belle Amazone, en vous brûlant,
Décela ſon ame perfide;
Mais le deſtin n'eut point de tort,
Celle qui vivoit comme Alcide,
Devoit mourir comme il eſt mort.

MALHERBES.

A LA MÊME.

Si dans une flamme homicide
Tu reçois une injuſte mort,
Auſſi tu ſçus d'un ſaint effort
Dompter plus de monſtres qu'Alcide.

JACQUES DORAT,
Archidiacre de Rheims.

*Sur les armoiries * que le Roi Charles VII. donna à la Pucelle & à ſa famille.*

PUcelle, dont le bras ſauva toute la France,
En domptant les efforts des ſuperbes Anglois,
Pouvois-tu déſirer une autre récompenſe,
Que la couronne d'or & les lys de nos Rois ?

Ta lame vangereſſe aux ennemis fatale,
Qui releva l'honneur & le Sceptre François,
Portera déſormais la couronne Royale
Au milieu de deux lys : nos Rois n'en ont
que trois.

TH. DE TOISMONS, *Conſeiller à Caën.*

Sur les mêmes armoiries.

LA couronne & les lys, dont ſe parent nos
Rois,
Sont deux à ton épée, ô Pucelle admirable :
Car le Ciel par tes coups les rendit aux François,
Et chaſſa d'Albion l'orgueil intolérable.

J. DORAT.

* Les armoiries de la Pucelle & de ſa parenté ſont d'azur à une épée d'argent en pal, croiſée & pommetée d'or, ſoutenant de la pointe une couronne d'or & côtoyée de deux fleurs de lys de même.

Sur la reconnoiſſance de la Pucelle, qui rapportoit à Dieu toutes ſes actions.

C'eſt la Pucelle qui parle.

GRand Roi, qui commandez aux Rois ;
Prêtant l'oreille à ta créance,
J'ai chaſſé le Roi des Anglois,
Et remis Charles dans la France.
Je t'en préſente les lauriers
Et le trophée & la victoire ;
Ici bas les plus forts guerriers
Ne ſont qu'inſtrumens de ta gloire.

JESSE' HERNIER, *Conſeiller à Caën.*

Proſopopée de la Pucelle.

VIvant comme un Hercule aux combats indompté,
Des mains du fier Anglois j'ai la France ravie :
Je ſuis morte innocente en ma virginité,
Eſt-il plus digne mort ? Eſt-il plus belle vie ?

FRAN. DE CAUVIGNI,
Sieur de Colombi.

Sur l'habillement de JEANNE DARC.

Aux Anglois de ſon temps.

LOrſque cette jeune Pucelle,
Pour nous remettre en liberté,
Avec tant de facilité
Vous chaſſoit ainſi devant elle :
Ses armes cachoient ſes habits ;
C'étoit une ſimple Bergere ;
Anglois, qu'euſſiez-vous pû moins faire ;
Si vous euſſiez été brebis.

P. PATRIS, *Gentilhomme de Caën.*

JE ne rapporte ici que ce qu'il y a de plus ingénieux dans les vers François, recueillis dans les Inſcriptions & autres Vers raſſemblés par M. Charles DU LYS. *in-quarto.* Paris 1628.

PRÉFACE.

CET Ouvrage eſt un détachement du *Plan de l'Hiſtoire générale & particuliere de la Monarchie Françoiſe*, qui doit paroître inceſſamment. Il étoit deſtiné à titre de diſſertation, pour être mis à la fin du ſecond Volume, où il eſt annoncé. Mais après avoir examiné toutes les pieces, tant des divers Procez, que les autres actes du temps, j'ai trouvé que mon travail paſſoit les bornes d'une courte diſſertation, & qu'enfin il devenoit un Livre dans toutes les formes. C'eſt ce qui m'a déterminé à ſuivre le conſeil de perſones plus éclairées que moi, & d'en faire un ouvrage à part. Je le publie donc pour preſſentir le Public ſur le corps de l'ouvrage, auquel celui-ci étoit deſtiné.

En écrivant l'Hiſtoire de Jean-

ne Darc, j'examine un ſujet, ſur lequel j'étois autrefois autant & plus prévenu peut-être qu'aucun autre ; mais à force de lire & d'examiner, je ne dis pas les diſſertations imprimées, elles n'inſtruiſent pas aſſez ; mais les pieces originales de ſes divers Procez, & les dépoſitions qu'ils renferment ; ma prévention s'eſt d'abord affoiblie, & enfin elle s'eſt entierement diſſipée ; ſurtout dès que j'eus parcouru & même examiné attentivement les dépoſitions de ces hommes célebres, dont les Juges les plus ſéveres ne pourroient pas ſe diſpenſer d'admettre le témoignage. Tels ſont le Duc d'Alençon, Prince du Sang, le Comte de Dunois, le Seigneur de Gaucour, Grand Maître de France, le Sieur Daulon, Sénéchal de Beaucaire, pluſieurs Evêques, grand nombre de Curés, de Prêtres & de Religieux, deſquels je produits les noms à la fin de la ſeconde Partie de cet

Ouvrage: ils ne donnent pas même lieu de ſoupçonner la moindre intrigue. Ceci me regarde ſeul, à la vérité; mais que ſur les pieces que je produis, on faſſe des réflexions pareilles à celles que j'ai faites, & je ſuis perſuadé que l'on verra diſſiper toute prévention contraire à la droiture & à la ſimplicité de conduite qu'a tenue cette Héroïne, dans le cours de ſes opérations militaires.

Ce n'eſt point aſſez d'ôter la prévention, il faut encore chercher les moyens d'expliquer un fait ſingulier, dont le principe ou la ſource eſt toujours dans l'obſcurité, & qui par conſéquent reſte également impénétrable. Voyons s'il ne feroit pas poſſible d'y jetter quelque lumiere, ou du moins d'en écarter les ombres les plus fortes.

De croire que cette fille ait eu des viſions, des apparitions, des révélations de Saints & de Saintes, je me ſuis déja expliqué au

commencement de cet Ouvrage; je n'en crois rien. J'abandonne cette pieuſe créance à des perſones d'un eſprit moins rétif que le mien. Mais à ces apparitions je ſubſtitue une perſuaſion intérieure, une méditation réfléchie qui frappe, qui anime, qui agite fortement l'imagination; & ce ſont les efforts de cette derniere faculté qui ſouvent nous repréſentent comme réels des objets qui ne ſont que de ſimples images, que nous nous formons en nous même. On ſçait que la choſe eſt commune en quelques maladies particulieres où l'homme infirme ſe repréſente tout ce qui n'eſt pas, & qu'il croit néanmoins auſſi réel que s'il exiſtoit effectivement. Soyez perſuadez qu'en matiere de piété la choſe ſe paſſe de même. Une ame appliquée, une ame vivement affectée d'un objet, croit voir tout ce qui a rapport à cet objet. Elle le voit cependant, mais dans ſon imagi-

nation. Elle peut dire, ſans péché, qu'elle a vû, qu'elle a oui ce que d'autres n'ont ni vû, ni entendus. Et c'eſt ainſi qu'on doit même expliquer grand nombre de viſions & d'apparitions, que l'on trouve dans la vie de ces ſaintes ames, qui font le ſujet de notre admiration.

Plus une ame eſt parfaite dans le bien, plus elle eſt frappée de cette perſuaſion. Elle va même plus loin, elle cherche à perſuader les autres des vérités dont ſon ame eſt ſaiſie. L'activité de ſon imagination ſe communique aiſément aux autres. On en voit tous les jours des exemples; on pleure au Théâtre, on pleure au Sermon. C'eſt que la perſuaſion du Prédicateur, animée par une imagination vive & active, ſe communique aux Auditeurs: & quelquefois ce n'eſt pas tant la force des raiſons, que la force de l'imagination qui détermine à penſer comme l'Orateur. On

trouve au temps même de la Pucelle un fait qui sert de preuve à ce que j'avance. Il y avoit alors à Troyes un Cordelier célebre, grand Prédicateur & Missionaire véhément ; c'étoit le Pere Richard, dont j'ai parlé *page* 97 de cet Ouvrage. Par l'énergie de ses discours, disons même par la force de son imagination, il avoit déterminé toutes les femmes de la Ville à brûler de concert, dans la place publique, tous les bijoux tous les ornemens, qui ne servoient qu'à entretenir leur luxe & leur vanité. Ce que j'appelle ici persuasion ou effort de l'imagination, se peut qualifier d'un titre beaucoup plus honorable, c'est celui d'héroisme & d'enthousiasme : car l'un & l'autre nous portent toujours au grand & au sublime dans les actions louables & vertueuses, au lieu que le mal & le dérangement de conduite poussés à l'excès, ont un nom bien moins distingué,

c'eſt celui de *fanatiſme*.

Comme cet enthouſiaſme, cet héroïſme, dans la Religion, eſt un effet d'une grace ſupérieure, il eſt dans la vie civile une ſuite de la direction ſenſible de la providence. Dans l'ordre militaire, cet héroïſme, cet enthouſiaſme eſt un eſprit ardent, une imagination vive & féconde : c'eſt une activité ſoutenue par des meſures ſagemet priſes, & qui ne trouve ſa fin & ſon repos qu'après la réuſſite. Alors l'eſprit ſe calme, l'imagination ſe tranquilliſe; mais avant l'effet, cet héroïſme, cet enthouſiaſme ſe communique à ceux qui travaillent ſous les ordres du Héros. L'action vive & généreuſe du ſupérieur excite tout inférieur, a quelque choſe de grand & d'héroïque. Alexandre le communiquoit à ſes troupes ; Henri IV. quoique dénué de ſoldats, n'avoit ſouvent de reſſource que dans cet héroïſme & cet enthouſiaſme, qu'il inſpiroit ſi aiſément & ſi

agréablement à ceux qui combattoient ſous ſes ordres. C'eſt ainſi qu'à la journée d'Arques, donnée le 21 Septembre 1589. n'ayant avec lui que quatre mille hommes, il défit entiérement le Duc de Mayenne, qui n'avoit pas moins de trente-cinq mille combattans. C'eſt ainſi que le même Henri ſe conduiſit à la bataille d'Yvri le 14 Mars 1590. par un ſeul mot il communique cet héroïſme à ſes propres troupes. Il n'avoit cependant que cinq mille hommes. *Mes amis*, leur dit-il, *vous êtes tous François, je ſuis votre Roi, & voilà l'ennemi.* Il n'en fallût pas d'avantage; on donne & le Roi défait & diſſipe entierement l'Armée du Duc de Mayenne, qui étoit de quinze à ſeize mille hommes.

L'idée ſeule de cet héroïſme terraſſa pour ainſi dire ce Duc, même après ſa réconciliation. Le Journal de l'Eſtoille en rapporte des circonſtances touchantes,

dans la premiere entrevûe du Roi Henri & du Duc de Mayenne. Elle se fit à Monceaux le 31 Janvier 1596. Sa Majesté assise sous un dais attendoit le Duc, lequel entrant dans la chambre fit trois grandes révérences, & à la troisiéme, comme il eut mis le genouil en terre pour baiser les pieds de Sa Majesté; le Roi s'avança vers lui avec un visage fort guai, le releva & l'embrassa, lui disant ces mots; *mon cousin est-ce vous ou si c'est un songe que je vois.* A quoi le Duc de Mayenne respondit avec de grandes soumissions & révérences. Voilà ce que produisoit encore le souvenir seul de cet héroïsme & de cette supériorité.

Le Grand Condé inspiroit à ses troupes cet héroïsme, cet enthousiasme qui l'animoit, & dont il a donné tant de marques. Vendosme & Villars l'ont eu de nos jours; avec eux le soldat étoit sûr de vaincre; & dans l'action tous se

croyoient des héros, en combattant ſous les ordres de ces Généraux.

Je dirai, à ce ſujet, ce que j'appris à Vienne en Autriche, trois ans après la paix de Paſſarowits, concluë en 1718. Le Grand Seigneur envoya un Ambaſſadeur à l'Empereur Charles VI. ce Miniſtre, après l'audiance de Sa Majeſté Impériale, ſe rendit à celle du Prince Eugene de Savoye, qui, comme Prince, le reçeut ſous un dais. Quoique le Turc n'eût alors rien à craindre, on le vit néanmoins trembler à la ſeule vûe de ce Héros, qui avoit ſi ſouvent battu le Muſulman, tant l'héroïſme du Prince faiſoit encore impreſſion ſur l'imagination de cet Infidèle.

Cette communication héroïque, ou de l'enthouſiaſme de l'un à l'autre eſt une ſuite de la direction de la providence. Voyons maintenant ſi l'on peut le dire de la Pucelle. On ne ſauroit nier que

par toute ſa conduite elle n'ait eu une grande, une entiere confiance de réuſſir dans les opérations qu'elle propoſoit : on le voit par toute ſon Hiſtoire, & cette confiance réfléchie & méditée, accompagnée enſuite de ſon activité, eſt ce que j'appelle héroïſme. Et comme dans tout ce qu'elle entreprenoit il s'agiſſoit d'un bien général, comme il étoit queſtion de la tranquillité de tout un Royaume, il eſt hors de doute qu'alors il y avoit ſur elle une direction particuliere de la Providence, ſans laquelle rien d'utile, rien de vertueux, rien de généreux ne s'entreprend & ne réuſſit.

Le ſoin que la Divinité prend des Rois & des Royaumes, eſt connu de tous ceux qui ont quelque entrée dans l'Hiſtoire. Le Seigneur n'a-t'il point appellé Nabuchodonoſor ſon Roi, *Rex meus Nabuchodonoſor* ; & cent ans avant que Cyrus montât ſur le Trône,

Dieu ne l'a-t'il pas nommé son oinct, *Pastor meus Cyrus*, quoique tous deux fussent idolâtres.

Qu'on en fasse maintenant l'application. Le bras du Tout-Puissant seroit-il raccourci, sa conduite seroit-elle changée depuis le temps des Assyriens & des Perses. Dieu qui a établi les Royaumes de France, d'Espagne, de Portugal & de Pologne, les abandonneroit-il à leur sort, sans se soucier de les protéger; cette pensée seroit contraire à la parole de la Sagesse éternelle, qui dit que c'est par elle que les Rois regnent, & que les Législateurs donnent leurs Loix.

Dans le temps que le courage héroïque de Jeanne Darc animoit le soldat François, elle abbattoit la résolution de l'ennemi. La Ville de Troyes en est une preuve. L'armée de Charles VII. reste trois jours devant cette Place, sans pain & presque sans nourriture. On la somme, elle refuse

d'ouvrir ſes portes au Roi; la Pucelle monta la premiere à l'aſſaut; elle appelle les ſoldats qui la ſuivent avec une entiere confiance, je dis même avec une ſorte d'enthouſiaſme. Le peuple étonné de cet héroïſme, va ſe proſterner aux pieds des Autels, ils viennent enfin ſe ſoumettre au Roi, conduits par leur Evêque; ils font ſortir l'ennemi, & les troupes Françoiſes y entrent. Tout ce mouvement eſt l'opération de trois ou quatre heures. Le même Pere Richard, ce Cordelier, dont l'enthouſiaſme avoit opéré tant de bien dans cette Ville, eſt lui-même ſubjugué par celui de la Pucelle. Il ne ſauroit s'empêcher de reconnoître dans l'héroïſme de cette fille une direction particuliere & marquée de la Providence; il s'y ſoumet; ſur le champ il abandonne le parti Anglican & Bourguignon, dans lequel il étoit plongé & comme abîmé, pour ſuivre conſtament le parti François.

La choſe ſe paſſa de même à Chaalons & à Reims. Ces Villes n'attendirent pas qu'on les ſommât, elles préviennent les déſirs du Roi & le reçoivent. Elles ſavoient le prodige opéré à Troyes par Jeanne Darc.

Ce que je dis de la communication de l'héroïſme & de l'enthouſiaſme, ſe trouve dans ſon contraire, qui eſt le fanatiſme. On ſçait avec quelle facilité il s'eſt communiqué de nos jours dans les convulſionaires des Cévennes. Et l'on n'ignore pas les excès, auxquels ſe ſont portez les prétendus Prophetes d'Angleterre & de Hollande, reſte du fanatiſme de nos Montagnars. L'Hiſtoire nous apprend avec quelle véhémence le fanatiſme de Thomas Muntzer & de Jean de Leyde s'eſt communiqué en Allemagne au commencement du XVIe ſiécle. On connoît depuis plus de ſoixante ans ce qu'Antoinette de Bourignon a opéré dans les Pro-

vinces-Unies, par ſon fanatiſme de Religion, qu'elle a communiqué à un aſſez grand nombre de ſectateurs, dont j'ai connus quelques-uns. Enfin j'ai vû moi-même à Amſterdam quelques échantillons d'un pareille fanatiſme, dans les aſſemblées des Quackres & des Trembleurs; parmi leſquels le fanatiſme du Prédicant ſe communique preſque dans l'inſtant à l'imagination des aſſiſtans de leurs ſectes.

Pourquoi refuſer à l'héroïſme & de la vie religieuſe, & de la vie civile & politique, ce qu'on voit arriver dans le fanatiſme. Ce dernier, qui eſt une ſuite de la corruption du cœur, auroit-il donc plus de pouvoir que l'héroïſme, qui ne tend qu'à des opérations ſages, vertueuſes & utiles ?

Je doute après ces éclairciſſemens qu'on refuſe d'accorder à l'héroïſme de la Pucelle, d'avoir été conduite par la Providence & de s'être communiqué à nos

troupes. L'heroïſme & l'enthouſiaſme de cette fille devoit paroître encore plus merveilleux, que s'il s'étoit trouvé dans un Prince, ou dans un Général. On l'auroit alors regardé dans un homme du métier, comme un effet naturel de l'ordre & de l'éducation, ou comme un talent acquis par l'expérience dans la conduite des Armées. Au lieu qu'il étoit contre l'ordre & en quelque maniere contre la nature dans une fille de 17 à 18 ans, ſans éducation, diſons même ſans aucune autre connoiſſance que celle de filer & de coudre, ou que le ſoin de ſes brebis. Hé où en ſerions-nous ſans ce guide, qui nous conduit dans toutes nos actions louables? Convient-il que la corruption du cœur l'emporte ſur la main bien-faiſante du Créateur & du conſervateur de l'Univers ? Je n'avois pas cru devoir interrompre le fil de mon Diſcours, lorſque j'en ai jetté quelque ſemence à la page 7,

de cette Hiſtoire. J'en avois réſervé l'éclairciſſement pour cette Préface. Ainſi je ne crois pas qu'on veuille attribuer maintenant à des intrigues, qu'on ne ſauroit prouver, qu'on ne ſauroit même légitimement ſoupçoner, ce qui vient d'une cauſe ſupérieure plus noble & plus certaine que tous les mouvemens des Courtiſans & des Généraux, dont les réſolutions étoient ſouvent contraires à celles de cette fille. Par ſes deſſeins, qui ne paroiſſoient pas concertés, elle l'emporte ſur leurs vûes, & réuſſit pour ainſi dire malgré eux. Preuve d'une Providence ſenſible ſur ſa perſonne, preuve même qu'elle l'a communiquoit aux troupes.



Je viens à la conduite que j'ai tenue dans mon travail. Après avoir leu quelques Livres imprimés ſur la Pucelle, dont je n'ai pas été ſatisfait, & dans leſquels je n'ai pas trouvé aſſez de certitu-

de & de lumieres, je me ſuis jetté dans la lecture des Manuſcrits. Le premier que je vis, fut celui de Jacques *Gelu*, Archevêque d'Ambrun, & que je place à la tête de tous ceux que j'ai conſulté. Il eſt de l'an 1429. temps où Jeanne Darc fut préſentée au Roi. C'eſt une réponſe aux cinq queſtions, qui furent faites à ce Prélat de la part de Charles VII. au ſujet de cette fille.

J'examinai enſuite le Procès de condamnation fait par Pierre Cauchon, Evêque de Beauvais, la honte & le deshonneur de l'Epiſcopat, qui, par la plus inique de toutes les procedures, avoit réſolu au préjudice de ſa dignité & même de ſa conſcience, de ſatiſfaire l'animoſité, ou plutôt la fureur des Anglois, qui regardoient la Pucelle comme la cauſe de tous leurs déſaſtres. Je donne dans le catalogue qui termine la deuxiéme Partie de cet Ouvrage, la liſte des divers Manuſcrits de ce Procès,

cès, qui n'eſt pas rare en Latin, & qu'il eſt preſque impoſſible de trouver en François, qui eſt le véritable original.

Mr. DE COTTE, l'un des Préſidens de la ſeconde Chambre des Requêtes du Parlement de Paris, m'a généreuſement & officieuſement permis de vérifier une des copies de la Bibliothéque de Sa Majeſté ſur un original de ce Procez, qu'il poſſéde dans ſes Manuſcrits.

Je tombai enſuite ſur celui de feu ſon Eminence, Monſ. le CARDINAL DE ROHAN, l'honneur du Sacré Collége, & le plus digne Prélat de l'Egliſe de France. J'étois ſon contemporain de Séminaire : depuis ce temps-là il s'étoit toujours ſouvenu de moi; & avoit ordonné à M. l'Abbé Oliva, ſon Bibliothécaire, de me communiquer juſques aux Livres les plus précieux de l'immenſe Bibliothéque, qu'il avoit raſſemblée avec tant de ſoin & de dépenſes. Ce Savant Abbé qui me fait la

grace d'être de mes amis, & qui eſt très-verſé dans toutes les parties de la littérature, ſe faiſoit non-ſeulement un devoir, mais encore un plaiſir de ſe prêter aux vûes ſi généreuſes de ſon Eminence, qui vouloit que les Lettres profitaſſent des tréſors qu'il n'avoit raſſemblés, que pour les employer à d'utiles travaux. Il auroit même ſouhaité de la rendre publique; c'eſt ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire plus d'une fois. Il me fit ſurtout la grace de me faire remettre en 1746. un Manuſcrit de Lactance à l'Edition duquel je m'appliquois alors, & que j'engageai le Libraire de dédier à ſon Eminence. Je me ſervis en même-temps d'un Manuſcrit précieux, qui regarde la Pucelle Jeanne Darc, la reſtauratrice de notre Monarchie. Alors j'en copiai ce qu'il y avoit de plus important.

Ce Manuſcrit, qui eſt de la fin du XVe ſiécle, m'a donné des lumieres, que je n'ai pas trouvées dans les actes antérieurs. Il m'a

fait connoître que le Roi Charles VII. attaqué par les Anglois sur son honneur, pour avoir employé cette fille dans ses armées, avoit résolu de procéder à la justification de la Pucelle. Les Lettres Patentes qu'il expédia pour le Procez de revision, sont datées de Rouen du 15 Février 1449. (*ou* 1450. *style nouveau.*) Elles sont adressées à Guillaume Bouillé, Docteur en Théologie, que le Roi Charles établit Commissaire de cette révision. Mais cette Procédure, où l'on ouit seulement sept témoins, dans le mois de Mars de cette année, n'eut pas lieu, parce que le Roi n'étant pas Juge d'appel en matiere de foi, il ne pouvoit décerner une commission pour revoir le Procez de condamnation, où l'on avoit procédé pour cause d'hérésie. Et ce fut la *premiere Procédure* de revision en cette Cause. Elle est inconnue à ceux qui ont traité ce sujet. Je ne l'ai découverte que par le Manuscrit de feu Mr. le

Cardinal de Rohan, qui a paſſé avec toute ſa Bibliothéque à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Soubiſe.

La *ſeconde Procédure* fut faite de même ſans commiſſion par le Cardinal d'Eſtouteville, Légat du Saint Siége, & Archevêque de Rouen. Il ouit cinq témoins, & ſe trouvant obligé d'aller à Rome, il donna commiſſion, pour continuer la reviſion du Procez de condamnation; mais cette ſeconde Procédure n'eut pas lieu, parce que le Cardinal d'Eſtouteville, comme Archevêque de Rouen, n'étoit pas le Métropolitain de l'Evêque de Beauvais; ainſi il ne pouvoit pas caſſer la Sentence de condamnation rendue par cet Evêque. Elle eſt cependant rappellée dans la troiſiéme Procédure qui ſuit. Et comme Jeanne Darc avoit toujours reclamé l'autorité du Saint Siége, c'étoit au Pape à donner une commiſſion pour revoir le Procez, & à nommer les Commiſſaires.

C'eſt ce qui produiſit la *troiſiéme Procédure*. On s'adreſſa donc au Pape Calixte III. qui établit cette commiſſion & nomma trois Commiſſaires, ſavoir *Jean Juvenel des Urſins*, Archevêque de Reims, *Guillaume Chartier*, Evêque de Paris & *Richard Olivier*, Evêque de Coutance en Normandie. J'ai lû avec attention, j'ai très-ſcrupuleuſement examiné ce Procez de réviſion, qui eſt beaucoup moins commun que celui de condamnation. J'en ai trouvé deux Exemplaires dans la Bibliothéque de Sa Majeſté, que M. l'Abbé Sallier, qui n'eſt pas moins amateur des Lettres, que profond littérateur, m'a fait la grace de me communiquer. L'un eſt original, & l'autre eſt une copie moderne. Et comme l'Evêque de Paris, Guillaume Chartier, étoit un des Commiſſaires nommé par le Pape, ſon exemplaire, qui eſt l'un des originaux, a été dépoſé par ce Prélat dans la Bibliothéque du Chapitre de Pa-

ris, & j'en ai eu communication par le moyen de M. l'Abbé de Fleury, Chanoine de cette Eglise Métropolitaine. Ce vertueux Ecclésiastique, fils du célebre M. Joly de Fleury, Avocat Général au Parlement de Paris, & neveu de l'illustre M. Joly de Fleury, ancien Procureur Général au même Parlement, m'a prévenu si généreusement dans cette communication, que tout ce que je pourrois dire à sa louange seroit fort au-dessous de ce que j'ai éprouvé de son affabilité. Il doit y avoir de pareils Manuscrits authentiques, l'un dans la Bibliothéque du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Reims, & l'autre dans celle du Chapitre de Coutance.

Ce sont ces premiers Manuscrits, qui ont servi de baze à mon travail; il y a cependant une *quatriéme Procédure*, faite à la réquisition du Roi Louis XI. mais j'ignore où en sont les actes. Je n'en ai parlé page 21 de la *seconde Partie* de mon Ouvrage, que

ſur la foi de Symphorien Guyon, qui la rapporte dans ſon Hiſtoire d'Orléans. Enfin l'antique & curieuſe Bibliothéque de Saint Victor m'a fourni un Manuſcrit du temps, où eſt le Journal du ſiége d'Orléans fait dans le temps même, qui eſt différent de celui qu'à publié Leon Trippault, & dont je donne la notice parmi ceux qui ſont indiqués à la fin de la ſeconde Partie de cet Ouvrage. On trouve dans ce Journal manuſcrit la Lettre de la Pucelle, telle qu'elle l'écrivit aux Anglois, & non pas altérée & falſifiée, ainſi qu'elle ſe trouve au Procez Latin de condamnation, ni même telle qu'elle eſt en quelques imprimés.

Comme il ſe pourroit trouver des Lecteurs curieux, qui voudroient connoître les noms & les qualités des témoins de cette Procédure, ſurtout de celle de juſtification, qui eſt la plus importante pour l'Hiſtoire. J'en ai donné les noms & la ſuite vers la fin de

b iv

la ſeconde Partie, avec le temps où ils ont donnés leurs dépoſitions. C'eſt ce qui n'eſt pas inutile pour parvenir à la certitude de ce point d'Hiſtoire, également néceſſaire, ſingulier & intéreſſant. Si quelque autre veut écrire ſur le même ſujet, je produis outre les Manuſcrits, la liſte des Livres imprimés qui nous reſtent ſur cette matiere. J'y joins mes remarques; permis cependant à tout Lecteur de ces Ouvrages de ne penſer pas de même. Pour moi j'ai travaillé cet événement ſans m'écarter en rien. Mon objet a été de donner l'Hiſtoire de la Pucelle, & je n'ai rapporté que les faits où elle a eu part, & non ceux qui ſont arrivés de ſon temps, dont elle n'a pas été le mobile. Je les ai même écrit avec une ſorte de ſimplicité qui peut jetter quelques lumieres, ſans embraſſer rien d'étranger à l'Hiſtoire de cette héroïne. Si j'ai fait quelques réflexions, elles naiſſent du ſujet, & je me ſuis bien gardé de les aller chercher

ailleurs, ni de les porter au-delà des bornes d'une juste précision ; chacun pourra les étendre selon ses vûes & ses lumieres. Je juge trop avantageusement des Lecteurs pour m'imaginer qu'ils n'ont pas l'esprit & le talent de pousser leurs réflexions beaucoup plus loin & plus solidement que je n'ai fait.

Voici ce que contient ce petit Ouvrage, qui est divisé en *trois Parties*; *la premiere* renferme les actions de la Pucelle, avec le Procez de sa condamnation. Ce que j'en ai dit dans les dernieres pages de cette Partie, suffit pour faire connoître l'iniquité de ses Juges, que Charles VII. n'eut pas le courage de punir, ainsi qu'il y étoit obligé par honneur & par reconnoissance pour la Providence Divine ; car de parler de reconnoissance pour les services des simples particuliers, c'est dequoi sans doute il s'embarrassoit peu. Aussi peut-on di-

re que ce n'étoit pas pour lui que la Divinité agiſſoit, mais pour ſes illuſtres ſucceſſeurs & pour un peuple toujours fidèle à Dieu & à ſes Rois.

La *ſeconde Partie*, également intéreſſante, renferme en ſubſtance ce qui s'eſt paſſé au Procez de la juſtification de Jeanne Darc. J'ai crû qu'il étoit inutile de m'étendre au-delà des cinquantes premieres pages, ou environ, de cette Partie, le reſte auroit fatigué un Lecteur avide qui veut paſſer à d'autres faits. J'ai ſuppléé à la briéveté qu'on auroit pû me reprocher, en donnant les pieces juſtificatives qui commencent à la page 57 de cette Partie & ſurtout par les cinq dépoſitions eſſentielles qui s'étendent depuis la page 67 de cette Partie, juſques à la 133[e].

Enfin viendra une *troiſiéme Partie*, qui ſe diſtribuera grâtuitement à ceux qui auront pris les deux premieres; mais en repréſentant

la ſeconde au Libraire.

Dans cette Partie, outre d'illuſtres témoignages favorables à cette Héroïne, on trouvera les Priviléges que le Roi Charles VII. a crû devoir accorder à la Paroiſſe de Greu, ſur laquelle étoit née Jeanne Darc. Comme le hameau de Domremi eſt du Duché de Bar, le Roi n'a pas pû étendre cette grace juſques ſur une Terre réputée étrangere pour les finances & les impoſitions. Je dois faire connoître que la communication de ces privileges renouvellés par nos Rois, ſera deue à M. l'Abbé Ladvocat, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne & Profeſſeur de la Chaire d'Ecriture Sainte & de la langue Hébraïque, fondée par feu ſon Alteſſe Séréniſſime Mr. le Duc d'Orléans. Ce Docteur ſi habile & ſi connu dans la littérature, affectionne la Patrie de la Pucelle, parce que lui-même eſt né à Vaucouleur, Ville trop voiſine

de Domremi pour ne ſe pas intéreſſer à un endroit que cette Héroïne a illuſtré, par un courage qui n'étoit pas dans l'ordre de la nature. Ce Village même, en Mémoire de Jeanne Darc, eſt aujourd'hui connu ſous le nom de *Domremi-la-Pucelle*. Mais un autre motif plus ſenſible, touche M. l'Abbé Ladvocat, lui-même a été Curé de Greu, qui eſt la Paroiſſe de laquelle dépend le hameau de Domremi-la-Pucelle. Enfin cette Partie finira par la Généalogie de Meſſieurs du Lys, deſcendans des freres de Jeanne Darc. Je dois cette Généalogie à M. l'Abbé du Lys, Chanoine de Champeau en Brie, & à M. le Marquis ſon frere. Ainſi ces deux premieres Parties ne ſe diſtribueront que brochées juſqu'à ce que paroiſſe la troiſiéme, qui ne tardera point, & qui mettra l'Ouvrage en état d'être relié en entier.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, l'*Histoire de Jeanne Darc*, laquelle, quoiqu'imprimée à part, fait partie du *Plan de l'Histoire générale & particuliere de la Monarchie Françoise*, où elle est annoncée : & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce 15 Mai 1753.

SALLIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Notre bien amé JEAN DEBURE l'aîné, Libraire à Paris, Adjoint de sa Communauté, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & réimprimer des Ouvrages qui ont pour titre : *Méthode pour étudier la Géographie. Méthode pour*

étudier l'Histoire. Tablettes Chronologiques de l'Histoire Uuiverselle. Plan de l'Histoire générale & particuliere de la Monarhie Françoise. S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer & réimprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze* années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende, contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens,

dommages & intérêts : à la charge que ces Préfentes feront enregiftrées tout au long fur le Regiftre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreffion & réimpreffion defdits Ouvrages fera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele, fous le contre-fcel des Préfentes ; que l'Impétrant fe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de l'expofer en vente, les Manufcrits, & Imprimés qui auront fervi de copie à l'impreffion ou réimpreffion defdits Ouvrages feront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & Féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon, qu'il en fera enfuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & Féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Préfentes : du contenu defquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expofant, ou fes ayans caufe, pleinement & paifiblement, fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêche-

ment : Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & Féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & necessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 17[e] jour du mois d'Avril, l'an de Grace mil sept cens cinquante-deux, & de notre Regne le trente-septiéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Et le sieur Debure a cédé au sieur Abbé Lenglet Dufresnoy, le *Plan de l'Histoire générale & particuliere de la Monarchie Françoise*, par Acte du 21 Avril 1752.

Registré sur le Registre XII. de la Chambre Royale & Sindicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 765. fol. 612. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 27 *Février* 1723. *A Paris le* 21 *Avril* 1752.

Signé, COIGNARD, Syndic.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC,
DITE
LA PUCELLE D'ORLEANS.


E Phénoméne que nous allons expliquer, eſt un évenement unique dans notre Hiſtoire. Il peut paſſer à juſte titre pour une énigme inconcevable: ſans me jetter dans le merveilleux, auquel je n'ajouterois pas beaucoup de foi, je dirai ce que j'ai pû découvrir par les piéces des deux Procès, l'un de ſa

condamnation & l'autre de sa justification.

Naissance de la Pucelle.

JEANNE D'ARC, surnommée la PUCELLE D'ORLEANS, qui sera le sujet de cette courte dissertation, parut dans une de ces conjonctures critiques, où le Royaume alloit être renversé, soumis au pouvoir tyrannique des Anglois ; & la Maison Royale de France, qui regnoit depuis près de 450 ans, se seroit trouvée totalement éteinte, ou du moins privée du bien de ses peres.

Cette Fille nâquit au plus tard l'an 1412. à Domremi, gros hameau sur la Meuse de la Paroisse de Greux, Diocèse de Toul. Mais ce hameau étoit

du Barois, sous la mouvance de la France, frontiere de Champagne & de Lorraine, assez près & au-dessus de Vaucouleur, petite ville sur la même riviere, qui est de la domination Françoise. Son pere se nommoit Jacques d'Arc, & sa mere Isabelle Romée. Et suivant les informations, qui en furent faites en 1429. par ordre de Charles VII. on rapporta que c'étoient de fort bonnes gens, craignans Dieu, vivans à leur aise selon la tradition du pays. Leur principal bien consistoit en quelques terres, qu'eux-mêmes faisoient valoir, & en cinq enfans, ç'en est un pour les gens de la campagne; c'étoient trois garçons & deux filles. Un petit nombre de bestiaux suppléoit à ce qui pouvoit leur manquer d'ailleurs.

Education de la Pucelle.

Tout ce qu'on lui apprit, fut l'Oraiſon Dominicale, la Salutation Angélique & le Symbole des Apôtres ; & ſur-tout fort bien à filer & à coudre. Pour de lecture & d'écriture il n'en fut pas mention. Dès ſa jeuneſſe Dieu la prévint de graces particulieres, elle étoit dévote, aimoit à fréquenter l'Egliſe, aſſiſtoit à la Meſſe le plus ſouvent qu'elle pouvoit ; & ſans être riche elle ſe faiſoit un devoir de l'aumône. Ces vertus l'accompagnerent toujours : lors même qu'elle porta les armes elle jeûnoit exactement, principalement tous les Vendredis de l'année, à moins que les fatigues de la guerre ne l'en empêchaſſent. Les Prêtres qui l'ont con-

feſſée ont aſſuré que jamais ils n'avoient connu d'ame plus ſimple, de cœur plus humble, ni plus réſigné à la volonté de Dieu. Quoique élevée groſſiérement, elle ſçut néanmoins ſe conduire dans le monde avec une extrême prudence; ſa pieté ſuppléoit à ce qui lui manquoit du côté de l'éducation.

Inquiétudes de la Pucelle ſur le Roi.

Elle n'avoit pas encore treize ans, lorſqu'en 1422. le Roi Charles VII. parvint à la Couronne. Les troubles du Royaume, qui agitoient toute la France, avoient pénétré juſqu'à Domremi: mais à l'exception d'un ſeul habitant, tout le reſte de ce hameau étoit zélé pour le Roi; quoique tous les

villages des environs fuſſent partiſans des Anglois & des Bourguignons. Ainſi on ne doit pas s'étonner que dans un âge auſſi tendre elle eut conçu beaucoup d'amour pour la patrie. De dire que dès-lors elle fut inſpirée & qu'elle eût des révélations particuliéres & des apparitions de Saint Michel, de Sainte Marguerite & de Sainte Catherine, je ne vas point juſques-là ; c'eſt ce que je n'oſe aſſurer. Je ne blâme pas cependant la crédulité de ceux qui le feroient : tout ce que je puis dire eſt que dans ſa médiocre éducation elle avoit un grand amour pour le Roi ſon Souverain & pour la Maiſon Royale ; qu'elle étoit agitée d'une peine extrême, lorſqu'on racontoit devant elle les déſaſtres du

Royaume, & la perſécution que ſouffroit Charles VII.

Réflexions ſur ſes inquiétudes.

Sur quoi je prie qu'on me permette de faire la réflexion ſuivante ; elle n'eſt pas inutile pour la ſuite du diſcours. Quand une ame chrétienne & vraiment religieuſe ſe livre à la méditation de quelque verité utile & ſalutaire ; quand elle en fait ſon unique occupation ; que ces réflexions ſoient ſouvent réïtérées avec l'attention qu'elles demandent ; elles deviennent le ſeul objet, auquel le cœur eſt ſenſible ; l'ame s'en trouve affectée, & quelquefois même entiérement ſaiſie. Alors il n'en faut pas davantage pour ſe promettre, par l'effet d'une ſainte confiance, le ſuccès des

choſes que l'on deſire. Par-là on ſe le repréſente très-vivement; on en voit l'effet & la réuſſite dans la bonté de Dieu. On prie même pour que tout vienne à une fin heureuſe. Cette ame peut penſer alors que cette ſainte confiance, qui ne peut venir que du Ciel, eſt une ſorte d'inſpiration des biens qu'elle déſire avec ardeur. Elle croit avec raiſon que Dieu ſeul étant l'auteur des penſées ſaintes & ſalutaires qui la touchent, il en produira auſſi l'effet, & c'eſt ce qu'on pourroit appeller une eſpéce d'apparition intellectuelle.

Cette pieuſe fille ſe trouvant donc dans ces ſaintes diſpoſitions, pouvoit dire ſans crime & même ſans péché, qu'elle avoit des inſpirations. Nous avons un exemple d'un ſembla-

ble fait au Livre I. de l'Imitation de Jesus-Christ, Chapitre 25. dans cette ame timide flottant entre l'espérance & la crainte, & qui se disoit continuellement; hélas, si je savois au moins que je dusse persévérer! elle ouit cette réponse au fond du cœur. Que voudriez-vous faire si vous le saviez; faites maintenant ce que vous feriez alors, & vous serez assurée de votre salut; au même instant elle fut consolée & fortifiée en elle-même, & elle s'abandonna à la volonté de Dieu.

Pourquoi ne pourroit-on pas dire la même chose d'une pieuse Fille qui gémissoit sur les malheurs de sa patrie, & qui souhaitoit ardemment le rétablissement & la prospérité de

ſon ſouverain. Pour la conduite de la vie elle n'avoit de ſoins que pour ſon ſalut, & ne cherchoit que ſa propre ſanctification. Elle quitta même tous les plaiſirs innocens, qui ſouvent ſervent de délaſſement aux jeunes filles de la campagne. Une ſeule penſée l'agitoit ſans ceſſe; c'étoit, s'il étoit poſſible, de ſecourir ſon Prince légitime. Et comme ſi elle eût été inſpirée, elle réſolut de ſe faire préſenter à Robert de Baudricourt, qui commandoit pour le Roi à la petite ville de Vaucouleur, dans l'eſpérance qu'il lui donneroit des gens & des chevaux pour aller trouver le Roi. Mais ſon ſexe & ſa jeuneſſe lui firent ſentir qu'elle n'étoit ni en état, ni capable de porter les armes & de ſoûtenir les fatigues de

la guerre. Cependant elle ne pouvoit prendre aucun repos, tant elle étoit agitée de ces pensées salutaires, moins pour elle que pour la nation.

Inquiétudes de ses Parens.

Les parens de cette Fille qui furent informés des idées extraordinaires qu'elle rouloit dans son esprit, étoient dans un extrême chagrin; ils appréhendoient même, malgré la connoissance qu'ils avoient de sa piété, qu'elle ne s'en allât avec quelques Gens-d'armes, ce qui les obligeoit à veiller plus exactement sur sa conduite, sur-tout lorsqu'il passoit des troupes; ce qui les porta même à se refugier une fois à Neufchâtel en Lorraine, où ils resterent environ quinze jours. Là

il lui arriva une aventure singuliére ; un jeune homme épris de la beauté & de la sage conduite de cette Fille, la fit assigner * devant l'Official de Toul, sous prétexte, disoit-il, d'avoir reçu d'elle une promesse verbale de mariage ; sur quoi étant prise à serment, elle assura n'avoir jamais pensé au mariage, & encore moins à le promettre à sa partie. Ainsi elle fut renvoyée hors de cours. Ses parens néanmoins auroient souhaité qu'elle prit le parti de se marier, soit à ce jeune homme, soit à quelque autre.

* Séance du 12. Mars 1439. dans son procès.



Ses vuës pour ſecourir Charles VII.

Cependant cauſant avec ſes compagnes ſur les malheurs du Royaume, elle aſſuroit que dans peu une jeune fille du pays iroit ſecourir la France & le ſang royal opprimé, & conduiroit le Dauphin à Reims, pour y être ſacré; mais on ſe gardoit bien de jetter d'abord les yeux ſur elle. D'autre fois elle aſſùroit que les François, aſſiſtés de Dieu, feroient quelque action d'éclat, & que le Dauphin reſteroit paiſible poſſeſſeur du Royaume, qui lui appartenoit; enfin venant à ſe déclarer, elle dit qu'elle ſouhaitoit qu'on la conduiſit en France, pour rendre ſervice au Dauphin; & que la peine que lui

causoit ce retardement lui étoit aussi sensible, que l'on assuroit qu'étoit le travail d'enfant à une femme en couches.

Et comme elle parloit continuellement de ces merveilles, qui devoient s'opérer en faveur du Roi, on regarda tous ses discours comme autant de rêveries qu'elle puisoit sous le beau May. C'étoit un arbre magnifique, sous lequel les jeunes filles du village alloient se divertir, & que les bonnes gens du pays disoient avoir été jadis habité par les Fées. Ce fut sur le prétexte de ces contes fabuleux que les Anglois accuserent cette Fille d'être sorciere, & sur quoi elle fut plus d'une fois interrogée, & même jugée comme telle.

Veut être présentée à Baudricour.

Enfin, après cinq ans de ces sortes de réflexions & de discours de sa part, elle pria l'un de ses oncles, vers le milieu du mois de May de l'an 1428. de la conduire à Vaucouleur, pour être présentée au Capitaine Baudricour. On commençoit alors à murmurer sur le siége d'Orléans, que devoient faire les Anglois, parce que leurs troupes se rendoient maîtres des villes de la Loire qui sont au-dessus & au-dessous d'Orléans, pour empêcher qu'on ne portât des vivres dans cette grande ville. L'oncle touché des plaintes de Jeanne sa niéce, la conduisit enfin à Vaucouleur, & la présenta au Capitaine Baudricour; elle

lui déclara donc, qu'elle venoit à lui par une eſpéce d'inſpiration, pour le prier de la faire conduire en France, & l'avertit en même temps de faire ſavoir au Roi de ne point attaquer ſes ennemis, parce que vers la mi-Carême Dieu lui enverroit un ſecours, par le moyen duquel il reſteroit tranquille poſſeſſeur de ſon Royaume, & qu'elle même le conduiroit à Reims, pour y être ſacré, malgré tous les Anglois. Baudricourt, qui comparoit l'extrême foibleſſe de cette Fille avec la ſituation fâcheuſe des affaires, & que le Roi & le Royaume étoient ſur le penchant de leur ruine, gronda cet oncle de lui avoir préſenté cette Fille viſionnaire, dont les rêveries devoient la faire

paſſer pour folle, & qu'il eut à la remettre entre les mains de ſon pere. Helas, diſoit-elle à l'Hôteſſe chez qui elle étoit logée, faut-il que nous ſoyons tous Anglois! & pleine de confiance elle s'écria, non, le Dauphin ſera victorieux de ſes ennemis. Je ſuis venue vers Baudricour, & il ne tient aucun compte de ce que je lui dis. Il faut cependant, diſoit elle, que je ſois conduite au Roi vers la mi-Carême; devrois-je y allèr à pied. Elle ajouta cependant qu'elle aimeroit beaucoup mieux reſter dans ſa condition champêtre, à filer à côté de ſa mere, que d'entreprendre un tel voyage *; parce que ce n'é-

* Dépoſition de Jean de Novelempont, Gentilhomme demeurant à Vaucouleur, du Samedi 31 Janvier 1456.

toit pas ſa condition d'aller à l'armée : mais qu'elle étoit contrainte d'obéir à Dieu.

Sa réputation commence à èclatter.

La réputation de cette Fille & des projets qu'elle méditoit s'étoient répandus dans toute la France, & les habitans d'Orléans chez qui cette nouvelle avoit pénétré, l'attendoient avec autant de confiance que d'impatience. Ceux qui connoiſſoient ſon éducation groſſiére & ſa ſimplicité étoient beaucoup plus étonnés que les autres. Mais ſa piété, qui ne ſe démentoit pas, faiſoit croire à ces perſonnes qu'il y avoit quelque choſe de merveilleux dans ſa conduite. Néanmoins ce premier refus de

Baudricour ne la rebuta pas.

Elle est présentée au Duc de Lorraine.

Son oncle la mena en pélérinage à S. Nicolas près Nanci. Le Duc Charles de Lorraine en ayant oui parler, la voulut voir, & lui envoya un passeport pour la venir trouver à Nancy § c'étoit vers les Fêtes de la Pentecôte 1428. Ce Prince étoit malade; & quoique son inquiétude roulât plus sur sa maladie que sur toute autre chose, il ne laissa pas de l'interroger sur les bruits qui couroient à son sujet. Elle avoua naturellement qu'elle vouloit aller secourir le Dauphin ; c'est ainsi qu'elle nommoit Charles

§ Déposition de la Dame de Touroulde.

VII. parce qu'il n'étoit pas encore ſacré. Elle ſupplia donc très - inſtamment le Duc de commander à ſon Fils ; (c'étoit René d'Anjou, qui avoit épouſé ſa Fille) de la vouloir bien conduire vers Monſieur le Dauphin Charles, & qu'elle prieroit Dieu pour ſa ſanté. Le Duc lui demanda ce qu'elle penſoit de ſa maladie ; elle lui répondit ingénuement, que comme il vivoit mal avec la Ducheſſe ſa femme †, qui étoit une Princeſſe vertueuſe, il ne guériroit pas s'il ne changeoit de vie & de conduite à ſon égard. C'eſt ce qui fut dépoſé au procès de ſa réviſion. Le Duc la congédia & lui donna quatre francs, qu'elle confia ſur le

† Dépoſition de la Dame de Touroulde.

champ à ſon oncle, qui la remit enſuite entre les mains de ſes pere & mere.

Préſentée à Baudricour pour la ſeconde & troiſiéme fois.

Mais elle perſéveroit toujours dans les mêmes idées, & continuoit à tenir les mêmes diſcours, juſques à dire qu'elle étoit réſolue de prendre un habit d'homme pour ſe faire préſenter au Dauphin. Et ce même oncle perſécuté de nouveau par ſa niéce la conduiſit pour la ſeconde fois à Vaucouleur, pour y être préſentée au même Baudricour, qui la rebuta comme la premiere fois. Enfin le ſiége d'Orléans ayant été formé au mois d'Octobre 1428. les troupes de France furent enſuite battues dans la Beauce la

premiere ſemaine de Carême à la *Journée des Harencs*. Elle fut donc préſentée l'année 1429. pour la troiſiéme fois à Baudricourt, & ce ne fut pas ſans peine qu'il l'écouta. Elle fut alors trois ſemaines à Vaucouleur, où elle ſe confeſſa au Curé. Un jour cet Eccléſiaſtique vint armé d'une étole & accompagné du Capitaine Baudricourt, il entra chez la Pucelle ; dès qu'elle le vit entrer, elle ſe jette à ſes pieds en préſence du Capitaine : alors le Curé, qui paroiſſoit la vouloir exorciſer, lui dit, » que ſi elle étoit de la part de l'ennemi des » hommes, qu'elle ſe retirât » d'avec eux ; que ſi c'étoit de » la part de Dieu, qu'elle de» meurât. « Cette Fille ne fut pas peu étonnée d'un pareil

difcours, qui ne pouvoit venir que de la confidence qu'elle lui avoit faite de fon état dans la confeffion *. Ce qui étonna Baudricourt fut une nouvelle qu'elle lui dit que le Samedi 12 Février, veille des Brandons, c'eft-à-dire du premier Dimanche de Carême, le Roi avoit fait une grande perte devant Orléans. Perfonne ne fut plus furpris que ce Capitaine, lorfqu'il en apprit la nouvelle, que les ennemis en publierent par tout le Royaume. Et c'eft ce qui l'engagea à l'envoyer au Roi.

* Dépofition du Samedi 31. Janvier 1456. rendue par Catherine, femme d'un Charron de Vaucouleur nommé Henri, chez qui logea la Pucelle : & c'eft elle qui dépofe tout ce que deffus.

Elle eſt envoyée à Charles VII.

Les habitans de Vaucouleur, comme bon François, firent la dépenſe de l'équipage de cette Fille, & lui fournirent un habillement d'homme complet, & même un cheval qui coûta ſeize francs. Baudricour ne lui donna qu'une épée, & choiſit deux perſonnes, dont il prit le ſerment, qu'ils la conduiroient ſûrement vers le Roi; c'eſt ce qu'ils ont dépoſé dans la réviſion du Procès. Leur bande ſe réduiſoit à ſept, ſavoir la Pucelle, Bertrand de Polengi & Jean de Novelempont, tous deux Gentilshommes Champenois, accompagnés chacun de deux de leurs ſerviteurs Ce fut Polengi qui ſe chargea de la dépenſe du voyage. Baudri-

court

court la voyant à cheval lui dit, *Va, & advienne tout ce qui pourra* *. Elle ne prit pas congé de ses pere & mere, de peur qu'ils ne l'arrêtassent; mais ensuite elle leur en demanda pardon par lettres qu'elle leur fit écrire. Elle partit donc de Vaucouleurs, traversa la Champagne, la Bourgogne, le Nivernois, le Berry & la Touraine, sans la moindre rencontre fâcheuse: & en onze jours, au mois de Février, elle fit plus de 150 lieues, à cause des détours qui étoient nécessaires, pour éviter les Places ennemies, sans qu'il leur arrivât le moindre accident: chose difficile en tems de paix, & comme impossible dans une guerre in-

* Interrogat. du 22. Février 1431. au Procès.

testine. Inutilement la vouloit-on allarmer dans le chemin. Elle disoit à ses conducteurs, ne craignez rien, nous arriverons sûrement à Chinon, & le Roi vous sera une bonne réception *. Le bruit de sa venuë la devança de plusieurs jours, quoique dans sa route elle n'eut pas perdu un moment. Lorsque cette Fille arriva à Sainte Catherine de Fierbois en Touraine. Le sieur de Nouvelempont, qui rend témoignage de tous ces faits, marque combien il étoit édifié de la piété & de la charité de cette Fille; laquelle, malgré toutes les difficultés du voyage, cherchoit toujours à entendre la Messe, & faisoit continuellement l'au-

* Déposition de Bertrand de Pollengi du Samedi 6 Février 1456.

mône. Tous deux ont avoué que dans les premiers jours de marche ils avoient eu dessein de la jetter dans quelque carriere, comme une folle §; mais enfin ils résolurent de lui obéir en tout. Le Roi étoit à Chinon à six ou sept lieues au Sud-ouest de Tours; alors elle lui envoya les lettres du Capitaine Baudricourt, & elle témoigna qu'elle attendoit les ordres de Sa Majesté pour l'aller saluer.

Conseils tenus à son sujet.

Le Conseil du Roi n'étoit pas d'avis qu'on s'arrêtât aux fantaisies d'une jeune Fille visionnaire, qui peut-être pouvoit être subornée par les ennemis; & que sur-tout il falloit

§ Déposition de la Dame de Touroulde.

éviter d'être le jouet des Anglois. On fut deux jours entiers à délibérer, ſans lui faire aucune réponſe. Elle fut à la fin mandée & ſe rendit à Chinon. Elle fut préſentée le ſoir au Roi Charles par le Comte de Vendôme; toute la Salle étoit éclairée d'un grand nombre de flambeaux; & le Roi s'étoit déguiſé & ſe trouvoit confondu dans la preſſe de ſes courtiſans. La Pucelle qui ne l'avoit jamais vû *, l'alla démêler au milieu de cette foule, ſe jette à ſes pieds & les embraſſe; quoique pour l'éprouver on lui dit qu'elle ſe méprenoit. Mais elle perſiſta toujours à dire qu'elle ſavoit bien qu'elle parloit au Dauphin; alors elle lui dit :

* Dépoſition de M. Simon-Charles.

Est présentée à Charles VII.

» Gentil Dauphin, j'ai nom
» Jeanne la Pucelle; le Roi du
» Ciel m'a envoyée § pour
» vous secourir, s'il vous plaît
» me donner gens de guerre;
» par grace divine & force
» d'armes je ferai lever le siége
» d'Orléans, & vous menerai
» sacrer à Reims malgré tous
» vos ennemis. C'est ce que le
» Roi du Ciel m'a commandé
» de vous dire, & que sa vo-
» lonté est que les Anglois se
» retirent en leur pays & vou
» laissent paisible dans votrs
» Royaume, comme en étane
» le vrai, unique & légitim t
» héritier; que si vous en faitee
» offre à Dieu il le vous rendr s

§ Déposition de Jean de Gaucour a
Grand-Maître de la Maison du Roi. ,

» beaucoup plus grand & flo-
« rissant que vos prédecesseurs
» n'en * ont joui, & prendra
» mal aux Anglois, s'ils ne se
» retirent.

Le Roi & toute sa Cour ne furent pas seulement étonnés de la maniere dont elle l'avoit connu, mais aussi de cette confiance avec laquelle parloit une Fille de son âge, élevée parmi les troupeaux, sans éducation, ni connoissance du monde. Le Roi ordonna au sieur Guillaume Bellier, son Maître d'Hôtel & Bailli de Troyes, de la loger chez lui; & sa Femme, Dame de vertu & de mérite, en prit un grand soin. Et sur le champ la Cour dépêcha un homme de confiance vers le Capitaine Baudricourt à Vau-

* Déposition du Duc d'Alençon.

couleurs, à Domremi * & à Greux, pour s'informer de la vie & de la conduite de cette Fille, aussi bien que de ses parens. On n'en rapporta que des louanges & des choses favorables.

Oppositions qu'elle trouve à la Cour.

Cependant elle trouve une étrange opposition dans les Princes, les Capitaines, les gens de guerre, qui ne pouvoient goûter les avis d'une Fille sans expérience, à laquelle ils ne croyoient pas pouvoir obéir sans se deshonorer. On remontroit au Roi qu'il alloit devenir le jouet de toute l'Europe & la risée des Anglois, d'avoir cru

* Déposition de Jean Barbin, avocat du Roi.

aux promeſſes d'une fille fanatique; parce que ſûrement les François ſeroient défaits par leurs ennemis ; & qu'il étoit honteux à la nation de ſe laiſſer conduire par une ſemblable viſionnaire; eux qui jamais n'avoient voulu ſouffrir qu'une femme montât ſur le Trône : & qu'admettre cette Fille à la tête des Armées, c'étoit réaliſer les prétentions de la Reine d'Angleterre, Catherine de France, qui aſpiroit au ſceptre de la Nation. Telle fut la réſolution du Conſeil, où ſe trouvoit tout ce qu'il y avoit de grand & de diſtingué à la ſuite du Roi Charles.

Eſt examinée par le Chancelier.

On la fit cependant examiner par Regnaut de Chartres,

Archevêque de Reims, & qui depuis plus de trois mois avoit été fait Chancelier de France. On y joignit Christophe de Harcourt Evêque de Castres Confesseur du Roi, Guillaume Charpentier Evêque de Poitiers, Nicolas le Grand Evêque de Senlis, l'Evêque de Montpellier, Jean Jourdain Docteur en Théologie de Paris, & plusieurs autres Docteurs. Elle fut interrogée en présence de Jean II. Duc d'Alençon Prince du Sang, sur sa Foi & sa Religion; depuis quand elle rouloit ces pensées dans son esprit; pourquoi elle avoit changé l'habit de son sexe; & par quels moyens elle prétendoit faire réussir son projet. Elle répondit à tout avec autant de modestie que de simplicité & de prudence.

Consultations faites à son sujet.

On ne s'en tint point à ces Examens ; on craignoit avec raison qu'il ne se glissât quelque surprise ; on consulta plusieurs personnes, & sur-tout des Prélats connus par leur expérience dans le gouvernement, & il y en avoit alors beaucoup en France. J'ai trouvé dans l'immense & riche Bibliothéque de sa Majesté la réponse d'un de ceux qui furent consultés, & que M. l'Abbé Sallier m'a généreusement communiquée. C'est celle de Jacques Gelu, qui de l'Archevêché de Tours étoit passé en 1427. à celui d'Embrun, où il mourut en 1432. On lui avoit fait cinq *questions*. La *premiere*, s'il convient à la Majesté Divine de se

mêler des actions d'un ſimple particulier, ou même de la conduite d'un Royaume : mais ceux qui faiſoient cette queſtion ignoroient apparemment cette belle parole de l'Ecriture Sainte ; c'eſt moi, dit la Sageſſe éternelle, qui fait regner les Rois ; c'eſt moi qui inſpire aux Légiſlateurs leurs plus juſtes Loix. *Per me Reges regnant & Legum conditores juſta decernunt*. A quoi le Prélat répond que Dieu étant le Créateur & le conſervateur de chaque Etre, il les aime & les conduit tous avec la même affection. La *ſeconde*, s'il ne convient point à Dieu de ſe ſervir plutôt des Anges que des hommes pour opérer ſes merveilles. Sa réponſe fut que ſouvent il étoit plus convenable à la Divinité,

de ſe ſervir de ſes Anges, vrais Miniſtres de ſes volontés, que des hommes. Cependant que preſque toujours elle avoit employé des hommes pour faire les plus grands miracles. C'eſt de quoi Moyſe; c'eſt de quoi Samuel, Elie & ſon ſucceſſeur Elizée furent chargés de ſa part. Dieu même employe des Etres moins nobles que les hommes, comme il fit du corbeau, qui nourrit Elie; & d'un autre, qui eut ſoin dans le déſert de S. Antoine & de S. Paul Hermites. Une *troiſiéme queſtion* fut s'il convenoit à la Providence de confier à des filles ce qui dans la régle doit être exécuté par des hommes. Il répondit qu'à la vérité, pour ne pas confondre la dignité & la différence des ſexes, il étoit défendu

dans le Deuteronome de changer les habits de ſon ſexe : cependant que Dieu avoit révélé à des Vierges des ſecrets qu'il avoit caché aux hommes. Surquoi il apporte l'exemple de la Sainte Vierge, qui d'abord eut ſeule connoiſſance du Myſtere de l'Incarnation ; & ſelon la créance de ſon temps il emploie l'exemple des Sybilles, qui apprirent aux hommes beaucoup de choſes myſtérieuſes que la Divinité leur avoit confiées. En conſéquence il croit qu'une Fille peut conduire des troupes. *Deus potuit ordinare quod puella armatis viris præeſſet* ; ce ſont ſes paroles. Et comme il y avoit alors des gens ſcrupuleux, mais beaucoup plus ignorans qu'aujourd'hui, qui craignoient quelques trom-

peries de la part de l'Eſprit de ténebres, ennemi du genre humain; cela ſervit à former une *quatrième queſtion*, pour ſavoir ſi ce ne ſeroit pas quelque artifice du démon. Il avoue qu'il y a des moyens de le connoître, non à la vérité par les ſens extérieurs, mais par la conduite de la perſonne, par les effets & par le bien qui en reviendra. Enfin, une *cinquiéme queſtion* lui fut propoſée, s'il n'étoit pas convenable d'employer à cet égard les régles de la prudence humaine. Il convient de la ſageſſe de ce moyen, & aſſure qu'il faut éprouver les eſprits, *probandus eſt ſpiritus*; que la prudence étant un don de Dieu, elle peut & doit être employée dans les choſes qui ſe font par l'ordre & la diſpo-

ſition de la Providence *.

Les difficultés formées à ſon ſujet s'applaniſſent,

Tous ces Examens étant faits, & les réponſes n'étant pas contraires à cette Fille, on commença dès-lors à croire qu'il ne ſeroit pas impoſſible que Dieu ne voulut ſe ſervir d'une ſimple Bergere † pour exécuter quelque choſe de grand. On en fit rapport au Roi; après le rapport cette Fille entra dans la chambre de ce Prince; & comme on étoit toujours en doute ſur ce qu'on de-

* Jacobus Gelu primò Archiepiſcop. Turonenſis, atque anno 1427. Ebredunenſis, obiit anno 1432. de Puella Aurelianenſi fit ce traité l'an 1429. ce qu'il marque lui-même pag. 4. inter MSS. Latinos in 4°. Bibliothecæ Regiæ; n°. 6199.

† Dépoſition de Jean Barbin.

voit faire, elle tira le Roi à l'écart pour déclarer une priere mentale * qu'il avoit faite à la Sainte Vierge, & dont qui que ce soit n'avoit connoissance. On prétend qu'après que le siége d'Orléans fut formé par les Anglois, le Roi se trouvant dans des agitations continuelles & ne pouvant dormir, s'étoit levé la nuit, & que prosterné en terre, il avoit prié secrete-

* Elle en dit quelque chose dans l'Interrogatoire du 27 Fevrier; mais sans marquer de quoi il étoit question. L'avis qui est à la tête des inscriptions qu'on a recueillies à son sujet, marque que la Pucelle dit au Roi que le jour de la Toussaint derniere (1428), le Prince étant seul en son Oratoire, avoit prié Dieu que s'il étoit légitime successeur de la Couronne, il daignât la lui conserver, sinon qu'il lui accordât quelque consolation. C'est aussi ce qu'insinuent la plûpart des inscriptions du Recueil, Chapitre 2.

ment la Sainte Vierge d'interceder auprès de ſon Fils pour lui donner du ſecours, s'il étoit le véritable héritier de la Couronne; ou s'il ne l'étoit pas, de lui marquer ce qu'il auroit à faire; juſques-là même qu'il prioit Dieu de le retirer de ce monde, ſi cela étoit néceſſaire. A peine eut-elle fait cette déclaration au Roi, qu'il changeât tout-à coup de réſolution; & avoua à ſon Confeſſeur & à toute ſa Cour que cette Fille lui avoit rapporté des choſes ſecretes, qu'il n'avoit jamais déclarées à perſonne, & qui n'étoient ſçûes que de Dieu ſeul. Elle dit même au Roi que ſa miſſion n'étant que pour un an ou environ, il falloit avancer ſon Sacre. On demanda enſuite à cette Fille pour-

quoi elle ne donnoit au Roi que le titre de Dauphin; elle aſſura qu'il ne ſeroit vraiment Roi & poſſeſſeur de ſon Royaume, que quand il auroit été ſacré à Reims; qu'enſuite ſes affaires ne feroient que proſpérer; comme celles des Anglois tomberoient en décadence.

Et comme ſa venuë faiſoit beaucoup de bruit à Orléans, le Comte de Dunois, qui commandoit au Siége, dépêcha vers le Roi le Seigneur de Villars Sénéchal de Beaucaire, & Jamet de Tilley, qui depuis fut Bailly de Vermandois, qui rapporterent au Comte de Dunois tout ce qu'ils avoient appris à Chinon. Ce Seigneur voulut que ces envoyés repetaſſent tout ce qu'ils avoient

appris de cette Fille, devant les bourgeois même d'Orléans †; dont ce rapport ranima le courage.

Elle est admise au cabinet du Roi.

Le Duc d'Alençon n'étoit point à Chinon lorsque cette Fille fut présentée pour la premiere fois. Il y vint quelques jours après ; & lorsqu'il fut entré la Pucelle demanda qui il étoit; le Roi répondit lui-même que c'étoit le Duc d'Alençon ; sur quoi elle répartit , *soyez le très-bien venu* ; plus il y aura de Princes du Sang , plus les affaires prospereront. Le lendemain elle fut à la Messe du Roi , & dès qu'elle l'apperçut , elle fit

† Déposition du Comte de Dunois du 22 Février 1456.

une profonde inclination. Après la Messe le Roi la fit venir dans sa chambre, d'où il fit sortir tous les Courtisans, & ne retint que le Duc d'Alençon, le Sr. de la Trimouille & la Pucelle. Alors cette Fille fit au Roi plusieurs requêtes ; entre autres qu'il offrît son Royaume à Dieu, qui le lui rendroit tel que l'avoient possédé ses prédécesseurs *.

Elle est examinée sur sa virginité.

On résolut encore de faire une opération délicate ; ce fut de savoir si elle étoit réellement fille & même pucelle. Surquoi la Reine de Sicile, Belle-mere du Roi fut chargée, avec les Dames de Gaucour & de Tréves, de la faire exa-

* Déposition du Duc d'Alençon.

miner devant elles par des Matrônes ou Sages-femmes, qui déclarerent non-ſeulement qu'elle étoit vierge; mais de plus qu'oiqu'agée de 18 ans elle n'étoit pas ſujette aux incommodités du Sexe.

Sa beauté inſpire du reſpect.

Sa beauté, qui n'étoit pas commune, étoit accompagnée d'une ſi grande pudeur & d'une telle modeſtie, que ſa vuë ſeule appaiſoit tous les déſirs de ceux qui * la regardoient. Et elle-même, pour éviter toute ſurpriſe, ſoit dans ſes voyages, ſoit à l'armée, ne ſe couchoit jamais qu'habillée à la ſoldateſque. On avoit ſoin dans les villes ou dans les villages, de ne

* Dépoſition du Duc d'Alençon.

la loger que chez des femmes ſages & vertueuſes. Et dans le procès qui lui fut fait par l'ordre du Roi d'Angleterre on la traite bien d'hérétique, de ſchiſmatique, de ſorciere, de relapſe; mais jamais on n'attaqua ſa virginité, & fut regardée comme vierge par tous ſes Juges: elle fut même viſitée dans ſa priſon à Rouen par des Sages-femmes du Parti Anglois, qui en rendirent le même témoignage que celles qui étoient à Chinon; ce qui porta la Ducheſſe de Betfort, ſœur du Duc de Bourgogne * de faire défen-

* Dépoſition du ſieur Jean Maſſieu du 17. Décembre 1455. & autre dépoſition de Guillaume Colles de Bois, Guillelme du 18 Décembre de la même année. L'un & l'autre étoient Greffiers du Procès Criminel de 1431. autre dépoſition de Jean Marchel.

dre aux Anglois qui la gardoient de lui faire aucune insulte ni aucune violence ; & comme une personne qu'on ne nomme pas l'avoit voulu attaquer, elle se vit contrainte de reprendre dans la prison l'habit d'homme qu'elle avoit quitté.

Elle est examinée au Parlement séant à Poitiers.

On la conduisit encore à Poitiers, où le Roi se transporta exprès pour la faire de nouveau examiner par le Parlement *, qu'on y avoit transferé. On la logea chez l'Avocat Général, & son épouse fit venir chez elle des filles & femmes dévotes & vertueuses pour lui

* Déposition de François Garmet, Général des Finances, & de Gobert Thibaut & de Marguerite Touroulde,

tenir compagnie, & pour examiner ſoigneuſement ſi elle ne ſe démentiroit en rien ; mais ſa conduite fut trouvée ſage, & ſa converſation très-exemplaire, quoiqu'on lui permit de dire & faire tout ce qu'elle vouloit. Cependant le Parlement, auſſibien que le Chancelier, ne vouloient pas qu'on s'arrêtât à toutes ſes idées, qu'on regardoit comme autant de folies. Enfin elle fut encore examinée & interrogée en plein Conſeil, & même très-rigoureuſement. Et pour concluſion on lui dit que pour prouver ſa miſſion elle eut à opérer quelques ſignes qui feroient croire à ſes paroles. Sur quoi elle répondit *qu'elle n'étoit* * *pas envoyée pour faire*

* Dépoſition du ſieur de Gaucour & de François Garmel.

des

des ſignes à Poitiers ; mais au Siége d'Orléans & à Reims, où elle feroit voir à tout le monde des ſignes certains de ſa miſſion. Elle réïtera de nouveau les quatre promeſſes qu'elle avoit déja faites, 1°. de faire lever vers l'Aſcenſion le ſiége d'Orléans ; 2°. de conduire ſûrement le Roi à Reims, pour y être ſacré & couronné ; 3°. qu'avant ſept ans * Paris ſe ſoumettroit à l'obéiſſance du Roi. 4°. Enfin que les Anglois ſeroient entiérement chaſſés du Royaume. C'eſt ſur quoi elle n'a jamais varié.

Le Conſeil du Roi lui eſt favorable.

Tous ces mouvemens d'incertitudes & d'interrogatoires

* Au Procès 5. Scéance du 1. Mars 1431.

durerent environ un mois depuis ſon arrivée. Enfin la réſolution du dernier Conſeil lui ayant été favorable, on régla l'état de ſa maiſon. Le Roi la confia au ſieur Dolon *, qui depuis fut Sénéchal de Beaucaire, l'un des plus ſages Gentilshommes du Royaume ; il fut nommé ſon Intendant. Elle étoit bien logée, nourrie & entretenue de tout, avec des Officiers, Ecuyers & autres. Outre ſes Freres, qui l'accompagnoient toujours, elle avoit même juſqu'à un Chapelain ; c'étoit un Religieux Auguſtin, nommé Frere Jean Paſquerel, qui l'a toujours ſuivie juſqu'à ſa priſe. Le Roi lui voulut donner une très belle épée, qu'elle refuſa ; mais elle ſupplia

* Voyez ſa dépoſition dans les Preuves.

le Roi d'en envoyer prendre une qui étoit enterrée derriere le grand Autel de Ste Catherine de Fierbois; cependant jamais elle ne l'avoit vuë, & personne ne lui en avoit, dit-on, donné connoissance; & c'est sur quoi elle fut diligemment interrogée dans son procès, comme s'il y avoit du sortilege dans les Croix qui étoient gravées sur cette épée. Le sieur Dolon lui fit faire des armes défensives propres à son corps. Elle eut soin même qu'on lui fit un étendart qu'elle portoit ou faisoit porter devant elle.

Elle est mise à la tête des troupes.

Tout étant prêt, le Roi la mit à la tête d'environ six mille hommes; avec quoi elle fut à Blois le 18 ou 19 Mars 1429,

accompagnée de Renaut de Chartres, Archevêque de Reims & Chancelier de France, aussi-bien que du Seigneur de Gaucour, Grand-Maître de la Maison du Roi * Elle y fit quelque sejours, pendant lequel on prépara un grand convoi de vivres, pour être conduit à Orléans; & avant que de partir elle dicta une lettre en ces termes, pour être envoyée aux Anglois.

† JESUS MARIA. †

» *Roi d'Angleterre, & vous*
» *Duc de Betfort, qui vous dites*
» *régent le Royaume de France:*
» *vous Guillaume de la Poule,*
» *Comte de Suffort, Jean Sire de*

* Dépofition du Comte de Dunois du 22 Février 1456.

» *Tallebot, & vous Thomas Sire*
» *d'Escales, qui vous dites Lieu-*
» *tenant dudit Duc de Betfort,*
» *faites raison au Roi du Ciel,*
(rendez à la Pucelle *, qui est ici envoyée par Dieu le Roi du Ciel) *les choses de toutes les*
» *bonnes villes que vous avez*
» *prises & violées en France: elle*
» *est ici venue de par Dieu pour*
» *reclamer le Sang Royal: elle*
» *est toute prête de faire paix, si*
» *vous lui voulez faire raison: par*
» *ainsi que France vous mettez*
» *jus & payerez ce que vous l'a-*
» *vez tenue. Et entre vous ar-*
» *chiers, compaignons de guerre*
» *gentils, & autres qui êtes de-*

* Ce qui est ici en Romain a été changé & alteré par ses Juges. Et au lieu de cette phrase *rendez à la Pucelle*, &c. il y avoit dans ses lettres originales *rendez au Roi les choses de toutes les bonnes villes*, &c. Interrogat. du 22. Fevr. 1431.

» *vant la ville d'Orléans, allez-*
» *vous-en en votre pays de par*
» *Dieu; & si ainsi ne le faites,*
» *attendez les nouvelles de la*
» *Pucelle, qui vous ira voir briè-*
» *vement, à vos bien grands do-*
» *mages. Roi d'Angleterre, si*
» *ainsi ne le faites* (je suis chief
» de guerre (*a*)) *& en quelque*
» *lieu que je attendrai* vos gens*
» *en France, je les ferai aller,*
» *veuillent ou non veuillent; &*
» *s'ils ne veuillent obéir, je les*
» *ferai tous occire; je suis en-*
» *voyée de par Dieu le Roi du*
» *Ciel,* (corps pour corps (*b*))
» *pour vous bouter de toute Fran-*

(*a*) *Je suis Chief de guerre*, ces mots ne ont pas dans l'Original.

* Il faut lire *attindrai*.

(*b*) *Corps pour corps & Chef de guerre.* Nie que ces mots soient dans l'Original de ses lettres. Interrog. du 22 Fevr. 1431.

» *ce; & si veulent obéir, je les*
» *prendrai à merci : & n'ayez*
» *point en votre opinion; car vous*
» *ne tiendrez point le Royau-*
» *me de France, Dieu le Roi du*
» *Ciel, fils Sainte Marie; ains le*
» *tiendra le Roi Charles vrai hé-*
» *ritier; car Dieu le Roi du Ciel*
» *le veut, & lui est révélé par la*
» *Pucelle; lequel entrera à Paris*
» *en bonne compagnie. Si ne vou-*
» *lez croire les nouvelles de par*
» *Dieu & la Pucelle, en quelque*
» *lieu que vous trouverons nous*
» *ferirons dedans, & y ferons un*
» *si grand ahai, que encores a-il*
» *mils ans que en France ne fut si*
» *grand. Si vous ne faites raison*
» *& croyez fermement que le Roi*
» *du Ciel envoyera plus de force*
» *à la Pucelle, que vous ne lui*
» *sauriez mener de tous assaux à*
» *elle & à ses bons Gendarmes :*

» *& aux horrions verra-t'on qui*
» *aura meilleur droit de Dieu du*
» *Ciel. Vous Duc de Betfort la*
» *Pucelle vous prye & vous re-*
» *quiert que vous ne vous fassiez*
» *mie destruire : si vous lui faites*
» *raison, encore pourrez venir en*
» *sa compagnie, où que les Fran-*
» *çois feront le plus bel effet, que*
» *oncques fut fait par la Chrétien-*
» *té. Et faites responses si vous*
» *voulez faire paix en la cité*
» *d'Orléans ; & si ainsi ne le fai-*
» *tes, de vos biens grands dom-*
» *mages vous souvienne briefve-*
» *ment. Escrit ce Samedi Semai-*
» *ne Sainte.*

Cette lettre écrite, comme on voit, d'une maniere assez rustique, occasionna bien des interrogatoires qui ont été faits à cette Fille dans le Procès de sa condamnation. Les Juges

même lui vouloient faire un crime ſur ce qu'elle avoit mis deux croix, l'une avant & l'autre après les deux mots JESUS, MARIA. Ils prétendoient que c'étoit une eſpéce de ſortilege. Que ne fait point la paſſion dans de mauvais Juges? Elles contiennent toujours les chefs des promeſſes qu'elle avoit faites au Roi Charles. Les Anglois furent ſi irrités de ces lettres, qu'ils l'accablerent de toutes les injures qu'ils purent imaginer, & la menacerent même de la faire brûler.

La Pucelle commence à opérer, & part de Blois.

Juſques ici on n'a vû que des promeſſes; elle va maintenant en produire les effets. Elle preſſoit les Seigneurs

François de diligenter le convoi ; & en même tems elle les obligea, avant que de quitter Blois * de se confesser & communier ; & en conséquence elle leur promit le secours du Ciel. On doit regarder comme une sorte de prodige de voir qu'une Fille de 17 à 18 ans, sans éducation, fasse en même tems la fonction de Missionaire & de Général ; & ce qui est encore plus extraordinaire, que les Officiers Généraux lui obéissent comme si elle étoit leur supérieure. L'on sera étonné même quand on sçaura les noms de ces Généraux ; c'étoient le Maréchal de Sainte-Severe §, dit de Boussac, Gilles de La-

* Déposition de Simon de Beaucraix.

§ Déposition du Comte de Dunois du 22 Février 1456.

val, Seigneur de Retz, qui fut la même année Maréchal de France, les ſieurs de Gaucourt, la Hire, Pothon de Saintrailles, Ambroiſe de Loré, l'Amiral Culan, & beaucoup d'autres gens d'expérience, qui avoient tout le mérite qu'on peut déſirer dans les plus braves Officiers Elle engagea même les Eccléſiaſtiques de Blois * à ſe mettre à la tête du convoi, & ils marchoient ſous ſa baniere, ſur laquelle elle avoit fait peindre J. C. en Croix, & cette baniere étoit portée par ſon Chapelain.

Elle conduit un convoi à Orléans.

Et comme les eaux étoient trop baſſes pour faire remonter les bateaux qui étoient préparés ſur la riviere, on prit le par-

* Dépoſition du Pere Jean Paſquerel.

ti de conduire ce convoi par terre du côté de la Sologne, ainſi au Sud de la Loire, elle vouloit cependant que ce fut du côté de la Beauſſe, où elle déſiroit attaquer les Anglois, qui avoient le gros de leur armée de ce côté-là. Dès que le convoi fut auprès de la ville, elle aborda le Comte de Dunois, & lui dit, *vous êtes le bâtard d'Orléans*, ce qu'il avoua; & ſur le champ elle ne put s'empêcher de lui faire quelques reproches, ſur ce qu'on n'avoit pas conduit le convoi du côté de la Beauce: ce Seigneur marqua que tel avoit été le ſentiment & la réſolution du Conſeil: *Eh*, dit-elle, *quoi le Conſeil de mon Dieu n'eſt-il pas plus ſûr que le vôtre? Vous croyez m'avoir trompée, mais vous-même vous*

êtes trompé ; puiſque je vous amene un ſecours de ſa part. Il la pria d'entrer dans la ville, où elle étoit déſirée ; ce qu'elle refuſa, pour ne pas abandonner ſon monde, tous gens de bonne volonté, & munis des Sacremens de l'Egliſe *. Comme ce convoi ne ſuffiſoit pas, on retourna derechef à Blois pour en amener un deuxiéme ; puiſque le premier étoit entré ſûrement le 29 Avril, ſans que les Anglois euſſent oſé l'attaquer, quoique leurs forces fuſſent ſupérieures à celles des François. A ſon entrée dans Orléans elle fut deſcendre à l'Egliſe Cathédrale, pour rendre graces à Dieu de ſon expédition †.

* Dépoſition du Comte de Dunois du 22 Février 1456.

† Dépoſition de Jacques Lesbahy, du 16 Mars 1456.

Le lendemain de ſon arrivée elle envoya au camp des Anglois réclamer ſon héraut, qu'ils avoient retenu contre les loix de la guerre. Et le Comte de Dunois manda lui-même au général qui commandoit le ſiége, que ſi on ne renvoyoit pas ce Héraut ſain & ſauf, il feroit mourir tous les Officiers Anglois qu'on lui avoit envoyé pour traiter de la rançon des priſonniers. Les aſſiégeans n'ignoroient pas avec quelle régularité on doit obſerver le droit des gens, ils ne firent pas difficulté de le renvoyer ; mais en le chargeant de beaucoup de baſſes injures pour la Pucelle.



Attaque les Anglois dans leurs Forts.

Le Dimanche premier jour de Mai la Pucelle attaqua la Baſtille ou Fort des Tournelles; mais auparavant elle exhorta l'Officier qui commandoit dans ce Fort de concourir à la paix avec la France, & de ſe retirer en Angleterre, qu'autrement il leur arriveroit quelque malheur. La réponſe du Commandant de ce Fort furent des injures encore plus atroces que les précédentes, & qui la toucherent juſqu'aux larmes. La maniere dont elle leur fit tenir ſa lettre eſt ſinguliere * ; après qu'elle fut écrite elle la fit attacher à une fléche, qu'elle fit tirer ſur ce Fort ; marqua au

* Dépoſition du P. Jean Paſquerel.

Commandant qu'elle prenoit cette voie, parce qu'ils retenoient ſes hérauts : elle fit crier en même tems ces mots ; *prénez & liſez, voici des nouvelles.*

Le même jour Dimanche le Comte de Dunois ſortit de la ville pour aller au-devant d'un ſecond convoi, que le Maréchal de Sainte-Severe & le Seigneur de Reiz avoient été prendre à Blois, & qu'ils conduiſoient comme le premier par le côté de la Sologne. Le 4 la Pucelle ſortit de la ville avec quelques Officiers Généraux pour recevoir ce convoi de vivres, qui n'avoit pas mis plus de cinq à ſix jours pour remonter de Blois à Orléans, ſans que les Anglois oſaſſent ſe donner aucun mouvement pour l'attaquer ; choſe néanmoins très-fa-

cile, quand on ſçait ce que c'eſt que conduire de pareils convois, qui vont très-lentement, & dans la marche deſquels on rencontre toujours quelque accident. Mais on auroit dit volontiers que depuis l'arrivée de la Pucelle, les Anglois étoient tombés en létargie ; & plus de 25 ans après cette expédition le Comte de Dunois eſt obligé d'avouer qu'avant l'arrivée de cette Fille à Orléans, cent ou deux cens Anglois mettoient en fuite mille hommes des troupes du Roi ; mais que depuis ſon entrée dans cette ville, quatre ou cinq cens François attaquoient & battoient preſque toute l'armée d'Angleterre §.

Le même jour 4 Mai les Officiers Généraux tinrent conſeil

§ Dans la même dépoſition.

à l'infçû de la Pucelle ; ils réfolurent de ne rien rifquer, & de fatiguer les ennemis en temporifant & fe défendant fans faire aucune fortie, jufqu'à ce qu'ils euffent reçu les fecours que le Roi faifoit préparer de tout côté ; puifque la ville étoit fuffifamment munie de toutes fortes de provifions.

Elle attaque malgré les Généraux.

On fit part à la Pucelle de cette réfolution ; fur quoi elle répondit, comme vous avez tenu votre confeil, j'ai pareillement tenu le mien, qui fera exécuté §. Sur le champ elle pria fon Chapelain de célébrer le lendemain la Meffe de grand matin. Le Soldat impatient

§ Dépofition du P. Jean Pafquerel.

voulut aller ſur les Anglois, & ils y furent en danger : la Pucelle qui le ſçut courut à leur ſecours avec quatorze ou quinze cens hommes, malgré le Seigneur de Gaucourt, qui gardoit la porte d'attaque, * & qu'elle gronda vivement. Le Maréchal de Bouſſac ſachant que la Pucelle étoit ſortie marcha pour la ſoûtenir avec ſix cens hommes de cavalerie. Les Anglois qui voulurent ſortir de leurs Forts pour attaquer les troupes furent vivement repouſſés ; & ce Fort, qui étoit celui de S. Lazare fut enlevé & démoli, après un aſſaut qui dura plus de quatre heures. Cent quatorze Anglois y périrent, & deux cens reſterent priſonniers. Mais la piété de la Pucelle ne

* Dépoſition de Simon-Charles.

permit pas qu'on fit rien aux Chapelains & aux gens d'Eglise, qui n'étoient dans ce Fort que pour le ſecours ſpirituel de leurs § compatriotes. Elle les renvoya même ſains & ſaufs, après les avoir fait humainement traiter à Orléans; conduite qu'elle tint toujours dans ſes différentes attaques. Le cinquiéme Mai, jour de l'Aſcenſion, la Pucelle & les Officiers Généraux tinrent conſeil pour attaquer le lendemain les trois Forts qui étoient au Sud de la ville, c'eſt-à-dire du côté de la Sologne, pour libérer la ville de ce côté-là. C'étoient préciſément ceux que les Anglois avoient le mieux fortifiés, parce qu'il n'y avoit que cet en-

§ Dépoſition de Louis des Comtes

droit par où les aſſiégés puſſent être ſecourus.

Elle attaque de nouveau les Anglois.

Le vendredi ſixiéme la Pucelle étant prête de grand matin, ſortit à la tête de quatre mille hommes, tous bien réſolus à l'attaque, comme les Anglois l'étoient à la défenſe. Ces derniers néanmoins, qui virent la diſpoſition des François abandonnent l'un de ces Forts & ſe retirent aux deux autres, qui étoient beaucoup plus forts. L'un de ces deux derniers fut attaqué par la Pucelle ; & après une défenſe auſſi vigoureuſe que la font ordinairement les Anglois, ils ſe virent enfin forcés de ſe rendre. Il reſtoit encore une troiſiéme Fortereſſe ;

c'étoit la plus considérable; on l'avoit munie même de tout ce qui étoit nécessaire; on en fit les approches, & l'attaque fut remise au lendemain Samedi. Six cents hommes choisis la défendoient : mais la Pucelle ne voulut pas perdre de vuë cet objet le plus important de tous; elle resta donc armée toute la nuit à la tête de sa troupe. A peine le soleil étoit levé qu'elle fit dresser des échelles pour monter à l'assaut.

La Pucelle est blessée.

Là elle fut blessée à la gorge d'une fléche, qui entroit dans les chairs de plus d'un doigt, & qui avoit plus de demi pied de longueur. Des soldats voulurent charmer la plaïe ; à Dieu ne plaise, dit-elle, j'aimerois beau

coup mieux mourir que de rien faire que je croirois un péché ; ce qui feroit contre la volonté de Dieu; on y mit feulement un premier appareil d'huile d'olive & de lard. Cette Fille fut la feule qui ne s'allarma point de cette bleffure ; & comme la nuit approchoit, le Comte de Dunois, qui voyoit la vigoureufe réfiftance des ennemis, vouloit faire fonner la retraite ; ce que la Pucelle empêcha, & l'affura que bientôt ils feroient maîtres de ce Fort: elle monte à cheval, & fe retire feule en une vigne qui étoit affez éloignée. Elle y refta environ un demi quart-d'heure en priéres, après quoi elle revient à l'attaque, prend fon étendart, & fe place fur le bord du foffé. Alors les Anglois commencerent à trem-

bler de crainte, & les François qui se trouvoient animés par la présence de cette Fille, monterent hardiment à l'assaut, & emporterent ce Fort §, dans lequel les Anglois succomberent; tous furent tués ou noyés, à l'exception de quelques-uns, qui resterent prisonniers. Elle ne put s'empêcher de verser des larmes sur la mort de tant de personnes, desquelles l'ame étoit en un plus grand danger que le corps; elle regrettoit surtout le Commandant qui l'avoit accablé d'injures. Les Généraux, savoir le Duc d'Alençon & le Comte de Dunois furent obligés de convenir long tems après que ce Fort n'avoit été emporté que par une espéce de

§ Même déposition du Comte de Dunois.

miracle, tant il étoit fortifié.

Les troupes Françoises étoient restées dans le Fort & sur le champ de bataille; mais la Pucelle qui étoit rentrée dans la ville pour prendre quelque rafraîchissement, en sortit le lendemain de grand matin à la tête d'un nouveau détachement, pour s'opposer aux ennemis, au cas qu'ils voulussent faire quelque entreprise.

Le siége d'Orléans levé.

C'étoit le Dimanche huitiéme Mai. Les Anglois se mirent en bataille du côté de la Beausse, comme les François s'y étoient mis pareillement. On comptoit en venir à une action: mais la Pucelle voyant qu'ils battoient aux champs, * ne vou-

* Déposition de Jean L'Huillier d'Orléans.

lut pas qu'on les attaquât, & dit que s'ils avoient fait le moindre mouvement pour venir à eux, elle les auroit combattus ; mais que puiſqu'ils ſe retiroient, il falloit les laiſſer aller, & retourner à la ville, pour y rendre graces à Dieu d'avoir délivré Orléans d'un auſſi grand péril, ce qui fut exécuté par une Proceſſion générale ſoit dans cette ville, ſoit enſuite dans toutes les autres de la domination du Roi. Les Anglois même abandonnerent leur groſſe artillerie avec partie de leurs bagages, auſſi bien que les vivres & les munitions, dont tous ces Forts étoient remplis. Ainſi fut accomplie la parole qu'elle avoit dite à pluſieurs bourgeois d'orléans, *Monſeigneur m'a envoyée pour ſecourir la bonne ville d'Orléans.*

Elle va trouver le Roi.

Le Duc d'Alençon qui avoit bien examiné tous ces forts long-tems après le siége, convient lui-même qu'ils n'avoient pû être emportés que par une espéce de miracle, & il assure avoir appris d'Ambroise de Loré, qui depuis fut Prévôt de Paris, que toutes les opérations de la Pucelle dans ce siége surpassoient les forces humaines *.

La Pucelle ne vouloit pas perdre un moment. Après donc la levée du siége, elle partit le lundi neuviéme Mai, quoique blessée, pour rendre compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé depuis son arrivée à Orléans. Le Comte de Dunois & plusieurs autres Seigneurs l'ac-

* Déposition du Duc d'Alençon.

compagnerent. Dès qu'elle fut à Loches où étoit le Roi, elle se jetta à ses pieds & lui dit ; » Gentil Dauphin, voilà le siége d'Orléans levé, qui est la » premiére chose dont j'ai eu » commandement de la part du » Roi du Ciel pour le bien de » votre service ; reste maintenant à vous mener à Reims » en toute sûreté pour y être » sacré & couronné ; ne faites » aucunes doubtes que vous n'y » soyez très-bien reçu, & qu'a-» près cela vos affaires n'aillent » toujours prospérans, & que » tout ce que j'ai eu ordre de la » part du Roi du Ciel de vous » dire & assurer n'arrive en » temps & lieu «.

Elle est très-bien reçue à la Cour.

Le Roi & par conséquent toute la Cour reçut très-favorablement la Pucelle ; c'étoit à qui l'accableroit de politesses. Mais la proposition de conduire le Roi à Reims forma de nouvelles difficultés ; il falloit faire plus de 70 lieuës dans un pays occupé par les ennemis ; toutes les villes ; celle même de Reims étoient munies de garnisons Angloises ou Bourguignones. On tint donc plusieurs conseils ; mais où la Pucelle, avec raison, n'étoit point appellée ; les avis furent extrêmement partagés sur ce qu'on auroit à faire. On sentoit l'impossibilité qu'il y avoit de pénétrer jusqu'à Reims, outre trois grands fleuves, la Loire, la

Seine & la Marne, il y avoit encore d'autres rivieres à passer, & d'ailleurs il falloit faire autant de siéges qu'il y avoit de villes depuis Loches jusques à Reims; ce qui n'étoit point praticable, à cause de la grosse artillerie qu'il falloit conduire en quantité, & l'on manquoit de l'argent nécessaire pour ces opérations. Le Roi dans ces incertitudes sortit du Conseil sans rien décider, & se retira dans son cabinet; il y fit venir avec lui son Confesseur; c'étoit M. Christophe de Harcourt, Evêque de Castres; il y appella aussi le Sr. de Treves, qui avoit été Chancelier de France, & que son grand âge avoit engagé de se démettre de ce poste éminent. On étoit en peine si on feroit entrer la Pucelle pour

l'entendre parler; mais elle n'en attendit pas l'ordre, & elle va elle-même frapper à la porte du cabinet, & dit sur le champ au Roi ; » Noble Dauphin ne te-» nez plus de si longs conseils, » mais préparez-vous pour vous » acheminer à Reims, recevoir » une digne Couronne, sym-» bole & marque de la réunion » de votre Etat & de tous vos » Sujets à votre obéissance ».

Détermine le Roi à se faire sacrer.

Sa Majesté & les deux Personnes qui l'accompagnoient étonnés de ce discours, firent demander à la Pucelle par l'Evêque de Castres si elle avoit sçeu de quoi on traitoit dans ce Conseil : elle répondit qu'elle en étoit avertie. L'Evêque

la pria donc de déclarer comment elle étoit informée des résolutions qui se prenoient ; parce qu'elle n'en pouvoit avoir connoissance par des moyens purement humains. Elle ne put s'empêcher de rougir ; mais témoigna que voyant tous ces délais, elle se retiroit secretement pour prier Dieu, & qu'elle ouit intérieurement une voix qui lui dit : *Fille de Dieu, va, va, je serai à ton aide, va* ; & qu'alors elle fut consolée. Sur cette parole le Roi envoya dire à son Conseil qui étoit encore assemblé, que la Pucelle l'avoit prévenu sur ses perplexités, & qu'il falloit se résoudre au voyage de Reims, malgré toutes les difficultés qu'on y trouvoit ; & qu'ainsi on se préparât à marcher : mais en même tems

il fut décidé qu'on se rendroit maître des villes de la Loire au-dessus & au-dessous d'Orléans.

Le Duc d'Alençon est fait Général de l'Armée.

Alors le Duc d'Alençon, qui depuis peu étoit retourné d'Angleterre, fut déclaré Général des troupes qui devoient conduire le Roi à Reims; mais la Duchesse son épouse, Princesse de la Maison d'Orléans voulut dissuader le Duc son mari d'accepter cette commission, dans la crainte de quelque nouveau malheur. Elle s'adressa donc à la Pucelle, qui lui promit de lui ramener le Duc sain & sauf; lequel eut ordre du Roi de ne rien faire sans l'avis de cette Fille. Le

Corps de cette armée étoit de douze cents Lances ; ce qui pouvoit aller à cinq mille hommes de cavallerie & à ſix mille hommes de pieds. Le rendez-vous fut aux environs d'Orléans pour l'onziéme de Juin.

Siége de Gergeau.

D'abord on aſſiégea Gergeau au-deſſus d'Orléans, où il y avoit douze cents Anglois avec toutes les munitions néceſſaires pour une bonne & vigoureuſe défenſe. Le lendemain douziéme on fit une bréche aſſez grande, & très-praticable pour monter à l'aſſaut. Les aſſiégés demanderent à parlementer ; mais cependant au préalable ils vouloient avoir quinze jours de tréves ; c'étoit pour attendre un ſecours qu'on

leur amenoit de Paris. La Hire ſans en avoir reçu l'ordre s'aviſa de ſe mettre en marche pour aller trouver les Officiers de la Place ; mais il fut ſur le champ rappellé par le Général. Ce ſiége dura peu ; mais le Duc d'Alençon & la Pucelle y furent en grand danger : cependant elle avertit le Duc d'avoir bon courage, & elle-même cria pour faire donner l'aſſaut ; on ſonna pour y aller, & il fut ſoûtenu pendant plus de quatre heures avec beaucoup de courage & de vigueur ; la Pucelle donnoit toujours l'exemple, & monta la premiére. Elle penſa être tuée d'un gros caillou, qui ſe rompit à ſes pieds en pluſieurs morceaux. Malgré ce coup qui l'avoit terraſſée, elle ne laiſſa pas de ſe relever & de crier

Amys, amys, ſus, ſus, notre Seigneur a condamné les Anglois; ils ſont à nous. Alors on monta, & onze cens Anglois furent tués. Le Comte de Suffolk fut fait priſonnier avec le Commandant, auſſi-bien que pluſieurs autres Seigneurs.

Les Anglois au déſeſpoir de ſe voir battus & mis en déroute par une ſimple Fille de très-baſſe condition, envoyerent eux-mêmes à Domremi quelques Cordeliers pour faire des informations ſur ſa vie. Tous les témoignages qu'on en rapporta furent avantageux à cette Fille. Ce qui néanmoins fut ſupprimé dans le procès de ſa condamnation.

Suite de ce Siége.

Dès que cette ville fut soûmise on marcha vers Meung & Beaugency au-dessous d'Orléans. Plusieurs Seigneurs chez qui les heureux progrès des François avoient pénétrés se rendirent auprès du Roi, & le quinziéme Juin le Duc d'Alençon, le Prince Louis de Bourbon Vendôme, accompagnés de la Pucelle, furent investir Beaugenci; & en passant ils se saisirent du Pont de Meung, que les Anglois avoient fortifié. Dès les premiers jours les Anglois abandonnerent la ville de Beaugenci & se retirerent au Château, qu'ils avoient munis de toutes les provisions nécessaires & de

bouche & de guerre pour une longue défenſe.

Le Connétable de France Artus de Bretagne, frere du Duc de ce nom ſe rendit au ſiége accompagné de pluſieurs Seigneurs, & de douze à quinze cens hommes qu'ils avoient levés à leurs dépens. L'arrivée du Connétable inquiéta le Roi ; parce que ſon Favori le ſieur de la Trimouille l'avoit indiſpoſé contre ce premier Officier de la Couronne. Le Duc d'Alençon ne jugeoit point à propos d'avoir aucune communication avec le Connétable, à cauſe de l'indiſpoſition du Roi à ſon égard. Mais Saintrailles, la Hire & pluſieurs autres furent d'avis d'employer la médiation de la Pucel-

le auprès de Charles VII. pour la réconciliation du Connétable. Jeanne, qui n'avoit encore rien demandé au Roi, y consentit volontiers; mais à condition que le Connétable feroit ferment entre les mains du Duc d'Alençon de bien & loyalement servir le Roi, & que tous les Seigneurs qui souhaitoient cette réconciliation donnassent leur scelle, c'est-à-dire leur signature, avec celle du Connétable, pour les présenter au Roi; ce qui fut exécuté, & l'on fit connoître même à ce Prince de quelle conséquence il étoit de ne pas irriter ce Seigneur. Le Roi y consentit malgré la Trimouille, qui n'osa s'y opposer. A peine les Anglois se virent assiégés dans le Château, tant du côté de la Solo-

gne que de la Beauſſe, qu'ils demanderent à capituler, même avec la Pucelle. La capitulation fut qu'ils pourroient ſe retirer avec armes & chevaux, ſans rien emporter de leurs biens que la valeur d'un marc d'argent; & que de dix jours ils ne porteroient les armes contre le Roi. La même nuit que cette capitulation fut arrêtée Tallebot, accompagné de quelques Généraux Anglois amena de Paris quatre mille hommes de leurs meilleures troupes; c'étoit pour ſecourir Gergeau; mais comme il étoit rendu ils dirigerent leur marche vers Beaugenci; ils n'y vinrent point aſſez à temps. Ils entrerent néanmoins dans la petite ville de Meung, qu'ils abandonnerent le même jour, & marche-

rent à Janville en Beauſſe, où ils avoient fait quelques legéres fortifications.

Journée de Patay.

La Pucelle fut d'avis qu'on choiſit dans les troupes de France quatorze à quinze cens hommes, qui feroient conduits par la Hire, Poton de Saintrailles, Loré & quelques autres, pour les empêcher de faire leur retraite, dans le tems que le gros de l'armée s'avanceroit pour les combattre. Sur quoi le Duc d'Alençon & le Comte de Dunois demanderent à la Pucelle ce qu'il falloit faire; alors elle donna pour réponſe *bons éperons, bons éperons*; comment, dirent-ils, devons-nous fuire? Non, répartit-elle, ce feront les Anglois qui fuiront;

& pour les atteindre nous aurons besoin de bons éperons : mais quelque chose qu'ils fassent, *il les faut combattre, seroient-ils pendus aux nuës, & le gentil Dauphin aura aujourd'hui la plus grande victoire § qu'il se eut pieça* c'est-à-dire de longtems *& m'a dit mon Conseil qu'ils sont tous nostres.* Non-seulement elle les assura de la victoire, mais que les François y perdroient très-peu de monde ; ce qui arriva effectivement, puisqu'il n'y eut de tué qu'un seul Officier *. Les avancoureurs avoient toujours harcelé les Anglois, & les avoient empêché de se fortifier, ou de se

§ Déposition du Duc d'Alençon.

* Déposition du 7 Mai 1456. renduë par Thibaut d'Armagnac ou de Termes, Bailly de Chartres, qui fût présent à la Journée de Patay.

retirer en des lieux avantageux. L'armée du Roi les atteignit donc, & les preſſa de maniere qu'ils furent tous mis en déroute près de Patay, cinq lieues au Nord-Oueſt d'Orléans. Et tant tués que priſonniers ils perdirent plus de quatre mille hommes, ſoit Anglois, ſoit mauvais François, & le reſte fut contraint de ſe ſauver.

Elle demande grace pour le Connétable.

Cette action n'abattit pas ſeulement le courage des Anglois, elle releva en même tems celui des François. Le Roi étoit alors à Sulli ſur la Loire entre Gien & Gergeau. Le Duc d'Alençon s'y rendit accompagné de la Pucelle & de tous les Seigneurs qui s'é-

toient trouvé à la Journée de Patai. Alors cette Fille ſe jettant aux pieds du Roi, le ſupplia de recevoir en grace le Connétable de Bretagne, qui l'avoit ſi fidelement ſervi ; & qui s'y étoit obligé par ſerment. Le Roi ne voulut pas la refuſer. Mais le ſieur de la Trimouille, outré de n'avoir pû empêcher cette réconciliation, obtint du moins qu'il ne viendroit pas au Sacre, & qu'il reſteroit pour garder la Loire, les Frontiéres du Maine & de la Normandie, & les défendre contre la ſurpriſe des Anglois. La Pucelle & tous les Seigneurs furent indignés de cette lâche complaiſance pour un ſi indigne favori, qui n'étoit propre qu'à ſuſciter des ennemis au Roi. Mais il ſuffiſoit que la Tri-

mouille s'y opposât, pour que le Roi lui obéit servilement. On remarque dans l'Histoire que c'étoit le Connétable qui avoit recommandé la Trimouille au Roi; & ce Prince qui le connoissoit, prédit au Connétable qu'il se repentiroit un jour de l'avoir avancé à la Cour. Que ne s'en donnoit-il donc de garde ? Tel est le sort de ceux qui produisent de mauvais Sujets. Par-là ils sont justement punis de leur imprudence.

Les Anglois renouvellent leur Traité avec le Duc de Bourgogne.

Après cette défaite, les Anglois qui savoient que le Roi se préparoit pour aller se faire sacrer à Reims, prierent le

Duc de Bourgogne de se rendre à Paris pour y renouveller leur Traité d'alliance. Les Généraux vouloient que l'on marchât du côté de la Normandie : la Pucelle seule s'y opposa ; & la résolution de ce voyage étant prise, le Roi partit de Gien le 19 Juin 1429, à la tête d'une armée de douze mille hommes, & accompagné de trois Princes du Sang, savoir le Duc d'Alençon, les Comtes de Bourbon Clermont & de Clermont Vendôme, avec les Seigneurs de Chabanes, les Maréchaux de Boussac & de Retz, l'Amiral de Culant, le Comte de Dunois, les Seigneurs de Laval & de Lohéac son Frere, les sieurs de la Trimoui le, de Prie, Pothon de Saintrailles, la Hire &

beaucoup d'autres. La Pucelle étoit toujours à la tête des troupes avec ſon étendart, & faiſoit faire à l'armée les plus grandes journées qu'il étoit poſſible.

On marche pour aller au Sacre.

De Gien on marcha vers Auxerre. La Pucelle & pluſieurs des Généraux étoient d'avis que l'armée étant encore fraîche, on fit le ſiége de cette Place, où les ennemis avoient garniſon, parce que ſa priſe intimideroit les autres villes & les obligeroit à ſe rendre. Mais les habitans écarterent ce coup, en faiſant préſent de deux mille écus d'or au ſieur de la Trimouille : c'eſt à quoi ſervoient les Favoris de ce Prince à trahir & perdre leur maître de réputation. D'ailleurs les habi-

tans promirent de fournir des vivres à toute l'armée, & même des batteaux pour passer la riviere: & comme les traîtres ne manquent jamais de raisons, la Trimouille fit entendre au Roi que cette ville tenant pour le Duc de Bourgogne, il falloit par de semblables ménagemens l'adoucir & le gagner, & que d'ailleurs ce siége retarderoit le Sacre. Le Roi qui avoit la foiblesse en partage, fit gloire d'obéir lâchement à son Favori; on alla donc à S. Florentin, qui se rendit au Roi. De-là on gagna Troyes, où étoit une garnison de 600 Bourguiguons, qui firent une sortie, moins pour attaquer l'armée Françoise, que pour reconnoître l'armée du Roi; ils furent battus, & se virent contraints de

regagner

regagner promptement la ville.

Siége de la ville de Troyes.

Cette ville, quoique riche, ne fut point aſſez habile pour acheter la faveur de la Trimouille : ainſi on la ſomma de ſe rendre ; ce qu'elle refuſa de faire. Elle fut inveſtie deux ou trois jours, pendant leſquels l'armée du Roi ſouffrît beaucoup par la rareté des vivres; de maniere qu'alors plus de deux mille hommes ne mangerent pas de pain, tout au plus purent-ils avoir des féves pour nourriture. Ces féves avoient été ſemées par l'avis d'un Cordelier nommé Frere Richard, grand Prédicateur, & zélé Bourguignon. Monſtrelet qui en parle avec avantage le dit Auguſtin ; mais il étoit mal in-

formé. La ville ne ſe rendant pas, on tint conſeil ſans y appeller la Pucelle, pour ſavoir ce qu'on auroit à faire. Les avis furent partagés ; les uns vouloient qu'on paſſât outre, ſans s'arrêter à former un ſiége ; d'autres prétendoient que Chalons & Reims ſuivroient l'exemple de Troyes, & refuſeroient pareillement de ſe rendre, ſi cette Capitale de la Province n'étoit pas emportée, quoique ſommée. Quelques-uns mêmes, gens ſans courage, comme il n'en manque pas dans les Cours, vouloient qu'on retournât vers Orléans.

Renaud de Chartres, Archevêque de Reims & Chancelier remontroit avec quelque ſorte d'indignation qu'on avoit ſuivi trop legérement l'avis

d'une ſimple Bergere. Il faut excuſer ce bon homme : il étoit d'Egliſe & de Robbe longue, ainſi peu ſuſceptible de ce courage martial, néceſſaire pour faire réuſſir les grandes entrepriſes. Il dit que lui-même avoit prévu toutes ces difficultés dès le Conſeil qui ſe tint à Loches. Ainſi on étoit réſolu de retourner vers la Loire: mais Robert Maſſon, homme prudent, & qui n'étoit que Chancelier du Duc d'Orléans, fit connoître que la choſe valoit bien la peine d'en dire un mot à la Pucelle, qui avoit conſeillé & fait entreprendre ce voyage, & qu'elle avoit exécuté des choſes plus difficiles.

Dans le tems que Robert Maſſon parloit encore, la Pucelle vint frapper hardiment à

la porte du Conſeil, & s'adreſſant au Roi elle dit: » Gentil
» Dauphin ne tenez plus de ſi
» longs conſeil; mettez la main
» à l'œuvre, & commandez
» que l'on aſſiége cette ville:
» en mon Dieu je vous aſſure
» que dans trois jours vous y
» entrerez par amour ou par
» force, & que la Bourgogne
» ſe trouvera bien étonnée «.
Sur quoi le Chancelier reprenant ſon air de timidité & de crainte, » Jeanne, on attendroit bien encore huit jours, ſi
» on étoit aſſuré que ce que
» vous dites réuſſit. N'en dou-
» tez point, dit-elle d'un grand
» ſang froid; que l'on me ſuive
» & mette la main à l'œuvre;
» car Dieu veut que l'on s'em-
» ploie ſoi-même «. Et toute armée elle monte à cheval,

descend au fossé de la ville, & crie qu'on lui apporte du bois, des fagots, des clayes, & des échelles: alors toutes les troupes se mettent en mouvement. On ne fut pas peu surpris de l'activité de cette Fille, qui faisoit plus d'effet elle-seule qu'une compagnie de soldats : c'est ce que le Comte de Dunois a déposé dans la révision du Procès, ainsi près de 25 ans après la mort de la Pucelle. Elle fit donner l'assaut du côté où est aujourd'hui la porte de la Magdelaine & celle de Comporté.

Prise de Troyes.

Les habitans saisis de crainte & de frayeur s'imaginerent par tout ce qu'ils voyoient faire à cette Fille, qu'elle étoit en-

voyée du Ciel & cette prévention décida de leur foûmiffion. Sur le champ ils s'allerent profterner aux pieds des Autels, pour implorer la miféricorde de Dieu. Jean Lefguifé leur Evêque, Prélat de fainte vie, leur en montra l'exemple, & les porta à fe foumettre au Roi leur Souverain légitime. Ce Prélat, avec les principaux habitans, demanderent à capituler. Le Cordelier Frere Richard voulut en être, & dès qu'il apperçut la Pucelle, il fit le figne de la Croix, & jetta force eau bénite, comme s'il eut voulu exorcifer quelque poffédé.* La Pucelle, qui s'en apperçut, lui dit en riant, *Approchez hardiment, beau Pere, je n'ai garde de m'envoler.* De-

* Sixiéme Séance du 13 Mars 1431.

puis ce tems-là ce Cordelier suivit le parti du Roi, & il lui arriva ce qui arrive communément dans les factions, que si l'homme qui étoit estimé change & embrasse un autre parti; sur le champ d'honnête homme qu'il étoit, on le prend, sans autre examen, pour un scélérat. Les officiers & les soldats de la garnison se retirerent où bon leur sembla; il y eut une abolition générale; & ceux qui avoient reçus offices ou bénéfices du Roi d'Angleterre furent conservés, en prenant du Roi Charles de nouvelles provisions. L'Evêque fut particuliérement gratifié de lettres de noblesse, tant pour lui que pour ses parens: cela ne coutoit rien. La garnison avoit plusieurs prisonniers, qu'elle vou-

lut emmener : mais la Pucelle s'y opposa, & engagea le Roi à traiter de leur liberté.

Modestie de la Pucelle.

Les autres villes suivirent l'exemple de celle de Troyes ; & comme les courtisans louoient les actions de cette Fille, témoignant qu'on ne voyoit rien de semblable dans les Histoires ; elle répondit avec une modestie digne de sa piété ; *en nom de Dieu, Monseigneur a un Livre, auquel pas un clerc, tant soit-il parfait en cléricature, ne sauroit lire* : & jamais on ne l'ouit s'attribuer la réussite d'aucune action de courage. Elle avoit soin de rapporter le tout au Roi du Ciel.

Châlons se rend au Roi.

Aussi-tôt que le Roi eût pourvu à la sûreté de la ville par un bon gouverneur & une bonne garnison qu'il y établit, il se rendit à Châlons. La Pucelle étoit attentive à presser le Roi pour l'empêcher de retomber dans une indolence, qui malheureusement ne lui étoit que trop naturelle : elle ne voulut pas même coucher dans la ville. La nouvelle de la réduction de Troye ne tarda gueres à pénétrer jusqu'à Châlons. Les habitans, conduits par Pierre de Latilly leur Evêque, vinrent apporter au Roi les clefs de leur ville ; Charles prit à leur égard les mêmes précautions qu'à Troyes, après quoi il marcha droit à Reims.

Reims se soumet au Roi.

Le Roi ne laissoit pas d'être inquiet sur cette ville, dans la crainte d'y trouver une résistance, qu'il n'auroit pû surmonter par la force des armes ; parce qu'il n'avoit point d'artillerie. Il fallut donc que la Pucelle encourageât ce Prince, & lui dit d'avancer sans aucune crainte ; parce que les bourgeois viendroient au-devant de sa Majesté ; & que s'il se conduisoit avec courage, bientôt il se rendroit maître de tout son Royaume *.

Le Duc de Bourgogne avoit mis dans Reims six cens hom-

* Déposition du sieur Charles-Simon, Président en la Chambre des Comptes, autrefois Ambassadeur à Venise, du 7 Mai 1456.

mes d'élites, commandés par les ſieurs de Saveuſe, nom autrefois odieux à nos Rois, & par le ſieur de Châtillon ſur Marne. Ils firent aſſembler les habitans, pour les porter à tenir bon; ils les aſſurerent que dans un mois au plus tard ils conduiroient un ſecours plus que ſuffiſant pour faire lever le ſiége au Roi, au cas que Charles les voulut forcer. Auſſi-tôt ces deux Gentilshommes ſortirent de la ville avec les troupes pour preſſer ce prompt ſecours; quand ces deux hommes auroient été gagnés, ils n'auroient pas fait autre choſe. Dès qu'ils furent partis les bourgeois tinrent conſeil, & réſolurent de porter les clefs au Roi, qui étoit au Château Sept ſeaux, dépendant de l'Archevêque de

Reims, à quatre lieues de la ville.

Le Roi y arriva le Samedi 6 Juillet 1429. accompagné de Renaud de Chartres ; lequel n'étoit jamais entré dans sa ville depuis sa promotion. La Pucelle ne fut pas moins regardée & considerée que le Roi même. Le Duc de Lorraine, frere du Roi de Sicile, & le Seigneur de Commercy se rendirent à Reims avec un Corps de troupes, & vinrent offrir leurs services au Roi. Il n'est que d'être dans la prospérité, tout se présente à vous de bonne grace. Le Pere & le Frere aîné de la Pucelle vinrent aussi pour la voir ; le Roi les fit loger par ses Fouriers, & la ville de Reims voulut avoir le plaisir de les défrayer. Qui ne seroit

étonné de voir une armée qui n'avoit ni pain ni vivres ni munitions, faire ſoixante & dix lieues en neuf jours, quoiqu'elle eût été arrêtée trois jours à ſoûmettre la ville de Troyes.

Le Roi eſt ſacré à Reims.

Le Dimanche ſeptiéme Juillet le Roi entra dans la ville; & comme la Pucelle preſſoit le Sacre, on envoya les Maréchaux de Bouſſac & de Retz avec le ſieur de Graville & l'Amiral Culant, pour faire venir la ſainte Ampoulle ſur les ſermens accoûtumés, qui ſont de la conduire & reconduire en toute ſûreté. L'Abbé de S. Remi, vêtu pontificalement, l'apporta juſques devant l'Egliſe de S. Denis; où l'Arche-

vêque, aſſiſté de tout ſon Clergé, la fut recevoir des mains de l'Abbé, & la porta enſuite ſur le grand Autel de l'Egliſe Metropolitaine de Reims. L'Archevêque, après les ſermens ordinaires qu'il reçut du Roi, fit la cérémonie. La Pucelle tenoit pour-lors ſon étendard aſſez proche de ce Prince. Le Sacre étant achevé la ſainte Ampoulle fut reconduite par les mêmes Seigneurs qui l'avoient accompagnée d'abord. La Pucelle qui vit qu'après la cérémonie le Roi étoit prêt à ſe retirer, ſe jette à ſes pieds, & lui dit :

» Gentil Roi, je rends gra-
» ces à Dieu, qu'il lui a plû ſi
» heureuſement, & en ſi peu
» de tems, accomplir ce qu'il
» m'avoit commandé vous dire
» & aſſûrer de ſa part; ſavoir:

» que vous étiez le ſeul vrai & » légitime Roi de France; que » je ferois lever le ſiége d'Or- » léans, & vous amenerois en » toute ſûreté à Reims, malgré » tous vos ennemis, pour y « être ſacré & couronné, ainſi « que vous avez été : & ne » doutez point que ci-après vos » affaires ne proſperent tou- » jours de bien en mieux, & » que les choſes que je vous » ai prédites n'adviennent au » temps que Dieu l'a ordon- » né. Voilà ma miſſion accom- » plie.

Le Roi pourvut cette ville d'un Gouverneur, d'Officiers & de troupes ſuffiſantes. Le Mardi neuviéme Juillet il partit pour faire la neuvaine à S. Marcou, & en obtenir le don de guérir les écrouelles.

Elle écrit au Duc de Bourgogne.

Dès que le Roi eut été ſacré, la Pucelle écrivit des lettres au Duc de Bourgogne, pour le prier de la part du Roi du Ciel, de s'unir avec le Roi ſon Souverain, du ſang duquel il avoit l'honneur d'être iſſu. Elle l'aſſura pareillement que Charles étoit le vrai & légitime Roi de France, & que malgré tous les Anglois il reſteroit paiſible poſſeſſeur du Royaume, & que les Anglois ſeroient chaſſés, non-ſeulement de Paris, mais même de toute la France; ce qui néanmoins ne s'accomplit qu'après la mort de la Pucelle. Le Duc de Bourgogne mépriſa ces lettres, comme venans d'une perſonne d'auſſi baſſe extraction; & quand le Roi lui en-

voya ſes Ambaſſadeurs, la Pucelle prédit que jamais la paix ne ſe feroit qu'au bout de la lance, c'eſt-à-dire après qu'il auroit vû les proſpérités du Roi; ce qui fut reconnu & même examiné dans le procès de ſa condamnation.

Soiſſons ſe rend au Roi.

Vers le 18 Juillet le Roi fut loger à Veilli, quatre lieues audeſſus de Soiſſons, où il reçut les clefs de cette ville, que lui apporterent les habitans, quoique ſoumis alors aux Bourguignons; ce qui fut imité par ceux de Laon, de Châ teau-Thieri, de Provins & de pluſieurs autres villes. On accouroit de toutes parts, autant pour voir la Pucelle, ce phénoméne extraordinaire, que pour ſaluer &

contempler le Roi. Elle-même versoit des torrens de larmes, en voyant l'affection & l'amour des Sujets pour leur Souverain: elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner qu'elle auroit souhaité finir ses jours parmi un peuple si bon, si affectionné au service de son Prince.

Le Chancelier cependant chagrin de ce discours, s'avisa de lui dire; *Jeanne, savez-vous bien quand vous mourrez? Non*, dit elle, *c'est quand il plaira à Dieu : mais je voudrois bien retourner à mes parens, & vivre avec eux en ma premiére condition champêtre; car les tracas de la guerre m'ennuyent :* mais, ni le Roi, ni les Seigneurs ne le voulurent pas permettre; parce

* Même déposition du Comte de Dunois.

qu'elle leurs étoit néceſſaire, autant pour donner de la confiance aux ſoldats, que pour inſpirer de la terreur aux ennemis, qui ne pouvoient ſoûtenir ſa préſence. Et comme elle ſavoit que ſa miſſion étoit finie, elle ne ſe mêloit plus de donner conſeils aux Officiers, ni aux Généraux pour les opérations de la guerre; mais elle-même ſe rendoit à l'avis des autres. Elle les aſſuroit néanmoins toujours d'un heureux ſuccès & d'une continuation de proſpérité dans les affaires du Roi, ainſi qu'elle le lui avoit promis. Elle ſe contentoit donc d'encourager les ſoldats.

Compiegne ſoûmis au Roi.

Compiegne s'étoit ſoûmis au Roi, qui s'y rendit: il y fut

reçu avec tout le zele & la dignité convenable : il y mit pour Gouverneur un Gentilhomme Picard, nommé Guillaume Flavy, qui fut ſoupçonné d'avoir trahi la Pucelle. De Senlis, qui s'étoit ſoûmis, le Roi ſe rendit à S. Denis, qui lui ouvrit ſes portes. Le trois Septembre 1429 on s'avança vers Paris, dont la garniſon, quoique foible, ne laiſſoit pas de lâcher quelques détachemens, uniquement pour reconnoître l'armée du Roi. Cependant on s'en approcha, pour voir ſi les habitans ne feroient pas quelques mouvemens dont on put profiter : mais ils ſe ſentoient trop coupables des excès commis, tant contre le Roi, que contre ſes meilleurs ſerviteurs.

Paris est attaqué.

Le Duc d'Alençon, la Pucelle, les Comtes de Clermont, de Vendôme & de Laval, avec les Maréchaux de Boussac & de Retz, se logerent avec un Corps de troupes à la Chapelle, entre Paris & S. Denis. Le Dimanche 4 Septembre, les troupes du Roi firent quelques tentatives vers la Porte S. Honoré ; on pointa même quelques piéces d'artillerie pour battre la muraille. L'on alla mettre le feu à la barriere de cette porte, & l'on chassa les Anglois d'un retranchement dans lequel ils s'étoient postés : on feignit même de faire une attaque à la porte S. Denis, pour empêcher la garnison de faire une sortie de

ce côté-là ; au moyen de laquelle ils auroient pû couper les troupes du Roi. La Pucelle se jetta pour-lors dans le fossé d'un boulevard d'entre les deux Portes, & fut le sonder jusqu'au pied du rempart : alors elle cria qu'on apportât des fagots, du bois, des clayes & des échelles, pour monter à l'assaut : le Maréchal de Retz, accompagné de plusieurs autres Officiers la suivit, & malgré les coups que tiroient continuellement les Parisiens, elle ne laissa pas de rester long-tems sur la contrescarpe, criant toujours à l'assaut : mais dans le moment même elle reçut un trait d'arbaleste qui lui perça la cuisse, dont cependant elle fut guérie en cinq jours. Son courage ne l'abandonna point;

& comme la nu t approchoit, le Duc d'Alençon l'envoya prendre. L'armée du Roi étoit trop foible pour enlever de force une auſſi gran de ville, & l'on ſe retira à la Chapelle, d'où on regagna S. Denis, où la Pucelle offrit ſes armes à Dieu dans l'Egliſe de l'Abbaye, pour le remercier de l'avoir tirée du danger.

Elle veut quitter les armes.

Elle vouloit reſter avec la garniſon de S. Denis; mais les Seigneurs l'obligerent de venir avec eux. Le douziéme Septembre le Roi partit de S. Denis; & comme il eut avis que la ville de Lagni ſur Marne ſe vouloit ſoûmettre, il s'y rendit, & la Pucelle l'accompagna. Dans le tems qu'elle y étoit,

on fit porter à l'Eglise un enfant mort né, qu'on avoit déja gardé trois jours, & qui étoit noir & livide, sans qu'on y apperçut aucun mouvement. Les filles de la ville s'y rendirent, & prierent la Pucelle d'y venir avec elles, pour implorer la miséricorde de Dieu, & le prier de rendre la vie à cet enfant, afin qu'il put recevoir le baptême. Heureusement après quelque tems de priéres l'enfant bailla plusieurs fois, fit quelques mouvemens, & la couleur lui revint; enfin il fut baptisé, & mourut peu de tems après. Ses Juges, gens non-seulement injustes, mais mêmes iniques, lui voulurent faire un crime de ce miracle, comme si elle avoit voulu s'en attribuer l'effet. Elle se défendit fort sagement,

gement, & leur répondit qu'on l'avoit attribué à la miséricorde de Dieu, qui avoit exaucé les prieres faites en public.

A la fin du mois de Septembre le Roi quitta Lagni pour se retirer en Berri. La Pucelle le suivoit toujours, quoiqu'elle eut fort souhaité de rester dans l'Isle de France. Le Roi résolut de faire deux siéges, savoir de la Charité sur Loire, & de S. Pierre le Moutier.

Prise de S. Pierre le Moutier.

L'armée s'alla donc camper près de cette derniere Place. Les troupes furent repoussées à un assaut, ou à la premiere attaque qu'ils firent. La Pucelle seule, avec quatre ou cinq de ses gens, tinrent bon. Le sieur Dolon, chargé du soin de la

F

Pucelle, courut à elle, & lui demanda pourquoi elle ne se retiroit pas : mais ôtant son heaume, elle répondit qu'elle étoit bien assistée, & qu'elle ne quitteroit pas ce poste, que la ville ne fut prise ; elle cria donc qu'on lui apportât du bois, des clayes & des échelles pour aller à l'assaut ; ce qui fut exécuté. Les gens de guerre, qui admiroient sa résolution, retournerent aux attaques, & prirent la ville sans beaucoup de résistance. C'est ce que le sieur Dolon a témoigné & certifié depuis.

La rude saison de l'hiver empêcha que le siége de la Charité allât aussi vîte que celui de S. Pierre le Moutier. Quoiqu'on n'eut pas consulté la Pucelle sur ce siége, elle ne laissa pas de s'y rendre, & d'y don-

ner toujours de pareils marques de ſon courage ; cependant on fut obligé de ſe retirer ſans la prendre ; & depuis ſes Juges lui en voulurent faire un crime; ils lui en auroient fait un pareil ſi la Place avoit été emportée.

La Pucelle annoblie.

Le Roi étant en Berri fit expédier à Meung, au mois de Décembre, des Lettres patentes, regiſtrées à la Chambre des Comptes le ſeiziéme Janvier 1430; par leſquelles la Pucelle étoit annoblie, avec toute ſa Famille, & leurs donna en même tems le nom DULYS.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit fait une tréve avec le Roi, prit ce tems pour ſe diſpoſer à conduire plus vivement les opérations de la guerre ; il ga-

gna même le ſieur Guichard Bournel, à qui le Roi avoit confié le gouvernement de Soiſſons, & qui remit cette Place aux ennemis; ce qui n'empêcha point les villes de Sens & de Melun de ſe ſoumettre au Roi. La Pucelle ſe rendit alors dans l'Iſle de France avec ſa Compagnie. Elle prétendit que paſſant par Melun vers la Fête de Pâques, elle avoit eu ou un preſſentiment, ou une ſorte d'inſpiration qu'elle ſeroit priſe & livrée aux Anglois avant la S. Jean de l'an 1430. Mais cependant elle ne perdit pas la confiance qu'elle avoit en Dieu, & c'eſt ce qui la ſoûtenoit dans cette peine : elle prioit même le Seigneur de ne pas ſouffrir qu'elle reſtât long-tems priſonniere,

& de la retirer bientôt de cette vie mortelle.

Comme on eut avis que les ennemis devoïent faire le ſiége de Lagni, qui empêchoit les Pariſiens de tirer aucun ſecours de la ville de Meaux ; ces deux villes étant ſoûmiſes aux Anglois, elle ſe rendit à Lagni.

Les Bourguignons ſont battus.

Ambroiſe de Loré & Jean Foucaut y commandoient pour le Roi. Ces deux Officiers, à la tête d'un détachement, attaquerent une troupe de Bourguignons commandés par Franquet d'Arras, capitaine ou partiſan de grande reputation dans les troupes. Les Bourguignons furent battus ; Franquet reſta priſonnier, & enfin il fut exécuté à Lagni pour les vols, les

brigandages, les déprédations qu'il avoit faites contre les loix de la guerre. Cette prise attira sur la Pucelle toute la haine des Bourguignons; comme si elle en avoit été cause, aussi-bien que de l'exécution qui en fut la suite. L'Evêque de Beauvais voulut faire un crime à cette Fille d'avoir fait mourir cet Officier, quoiqu'on ne l'eut pas mise au nombre des Juges: au contraire la Pucelle demandoit qu'on en fit l'échange avec un homme du parti du Roi, que les Anglois détenoient; mais ce fut sur les plaintes de tous les peuples d'alentour que son procès lui fut fait, & les Juges-mêmes remontrerent à la Pucelle qu'il ne lui convenoit pas d'intercéder pour un scélérat, lequel s'étoit livré à

tant de crimes & de meurtres, contre ſes loix de la guerre, qu'il avoit merité cent fois la mort.

L'Evêque de Beauvais prétendit de plus qu'elle avoit donné de l'argent à celui qui avoit pris ce Franquet, & le lui ayant reproché dans un de ſes interrogatoires, elle ne lui repondit que par ce trait: *Penſez-vous*, luit dit-elle, *que je ſois une argentiere ou tréſoriere de France, pour donner ainſi de l'argent?* Les reponſes qu'elle fit en grand nombre de cette maniere, auroient dû étonner des Juges plus équitables.

Compiegne aſſiégé.

Le Duc de Bourgogne pour ſatisfaire les Pariſiens, qui étoient comme enfermés entre

les Places du parti du Roi, résolut de faire le siége de Compiegne. La Pucelle qui en fut avertie s'y rendit : elle voulut avec sa Compagnie passer par Soissons : mais le Gouverneur, qui méditoit sa trahison, sans cependant s'être déclaré, lui refusa l'entrée de sa ville. Il craignoit qu'elle n'en eut été avertie, & qu'elle ne vint pour se rendre maîtresse de la Place. Elle fut donc obligée de retourner vers Crepi, & de là elle marcha vers Compiegne, où elle entra le 24 Mai 1430 veille de l'Ascension. Après s'être un peu reposée, elle fit sur le soir une sortie très-vive, où elle se défendit avec courage. Après avoir plusieurs fois repoussé les ennemis jusques à leur camp : mais l'allarme ayant

été donnée, tous se mirent en armes, & couperent la retraite à la Pucelle : & comme elle fut abattue de son cheval, elle se rendit au bâtard de Vendôme, qui se trouva le plus proche d'elle.

La Pucelle est prise.

Les actes de son procès portent qu'elle fut prise au delà du pont de Compiegne du côté de la Picardie, en tirant vers Noyon, ainsi sur le diocèse de Soissons, limitrophe de ce côté-là avec celui de Beauvais, n'en étant séparé que par la riviere. Ainsi elle n'étoit pas justiciable de l'Evêque de cette ville, mais de celui de Soissons ; & ce fut la premiére injustice que l'on commit à son égard de ne la pas soûmettre

au jugement du Juge du territoire où elle avoit été arrêtée : ce qui n'auroit rien été si les Juges n'eussent pas été d'ailleurs de ces hommes iniques qui se livrent à la passion des Grands. Quelques Historiens prétendent que Guillaume de Flavi gouverneur de Compiegne, avec quelques autres Officiers, jaloux de cette Héroïne, convinrent ensemble de la faire prendre ; de peur sans doute que si le siége de Comgne étoit levé, la gloire en rejaillit sur elle, comme la réussite de celui d'Orléans. Flavi fut depuis poursuivi pour cette démarche, mais il n'évita la punition que faute de preuves. L'Histoire cependant rapporte qu'il en reçut la peine de la part de sa propre femme, avec

laquelle il vivoit très-mal, & qui le fit mourir; crime dont cette femme reçut l'abolition, après avoir suffisamment prouvé que son mari avoit résolu la mort de cette vertueuse Fille, & qu'il avoit promis au sieur de Luxembourg de la lui livrer: convention, qui selon la déposition de la Pucelle, ne paroît gueres probable; puisque de son aveu elle fut prise le jour même qu'elle entra dans Compiegne: elle ne dit pas même qu'on lui eut fermé la barriere pour l'empêcher de faire sa retraite, ainsi que l'ont prétendu quelques Historiens; ce furent les Anglois & les Bourguignons, qui l'ayant coupée l'empêcherent de rentrer dans la ville.

Effet de la priſe de la Pucelle.

Un nouveau ſpectacle, mais ſpectacle d'horreurs, va s'ouvrir à nos yeux. Cette priſe de la Pucelle cauſa autant de joie à toute l'armée du Duc de Bourgogne, que de chagrin aux habitans de Compiegne, qui contoient ſur ſon ſecours. Il n'y eut pas juſques aux Pariſiens qui ne témoignaſſent leur joie par des feux & par un *Te Deum*, qu'ils firent chanter dans l'Egliſe de Notre Dame, & les Prédicateurs ne manquerent pas de publier que c'étoit une ſorciere. Le bâtard de Vendôme, de qui elle étoit priſonniere, la remit au ſieur de Luxembourg Général de l'armée. Le Duc de Bourgogne eut la curioſité de la voir; &

Monſtrelet aſſure que lui-même étoit préſent à cette entrevuë. De Marigni elle fut conduite au Château de Beaulieu ; d'où elle penſa ſe ſauver, en ſautant du haut des remparts dans le foſſé : c'eſt ce qui obligea de la transférer au Château du Crotoy, ſemblable, dit on, à celui de la Baſtille de Paris. Le Crotoi étoit alors un port de mer, ce qui eſt changé ; parce que la riviere de Somme s'eſt fait un lit, qui eſt au Sud du côté de S. Valeri. La Pucelle y fut détenue quatre mois; d'où on la conduiſit au Château de Beaurevoir en Artois, qui appartenoit au ſieur de Luxembourg.

Compiegne délivré.

Après la priſe de la Pucelle le Duc de Bourgogne preſſa vivement le ſiége de Compiegne, qui fut continué juſqu'au mois de Novembre. Alors le Comte de Bourbon Vendôme raſſembla tout ce qu'il put des troupes du Roi qui étoient dans les garniſons, & vint attaquer les Anglois & les Bourguignons, qui perdirent, avec la plus grande partie de leur armée, tous leurs bagages, & furent par-là contraints de lever le ſiége. Dans le tems du ſéjour de la Pucelle au Château de Beaurevoir, on lui diſoit ſouvent que Compiegne réduit à l'extrémité, demandoit à capituler; ce qu'on refuſoit d'accorder aux habitans, parce

que pour intimider les autres villes qui s'étoient soûmises au Roi, on y vouloit mettre tout à feu & à sang, jusqu'aux enfans mêmes qui étoient à la mamelle; ce qui affligea si fort cette Fille, qu'elle résolut de sauter du haut de la tour où elle étoit prisonniere, pour aller secourir des Sujets aussi fidels à leur Souverain: elle se blessa dans cette chûte, & pria qu'on lui permit de se confesser; ce qui lui fut accordé.

Prieres de la Pucelle à Dieu.

Dans le tems de sa captivité elle demandoit continuellement quatre choses à notre Seigneur, 1° d'être bientôt expédiée; 2° qu'il plut à Dieu de secourir les François; 3° de faire son salut; 4° enfin que sa

elle étoit conduite à Paris, elle put avoir copie des interrogatoires qu'on lui avoit fait, pour les présenter aux Juges. Tout le tems de sa demeure en France se réduit à quinze mois. Elle partit de Vaucouleur au mois de Février 1429. Sa premiére action d'éclat fut la levée du siége d'Orléans, qui se fit le 8 Mai, le Dimanche d'après l'Ascension; après quoi elle conduisit le Roi à Reims pour y être sacré; c'est ce qui se fit le 7 Juillet de la même année: c'est ce qu'elle avoit promis d'exécuter.

De-là elle se rendit à Compiegne, où elle fut prise le 24 Mai, veille de l'Ascension 1430: ainsi elle avoit été plus loin que ses promesses, & que la mission qu'elle disoit avoir.

On la retint ensuite une année entiere en prison, & ne fut brûlée que le 30 Mai 1431, veille de la Fête-Dieu.

Reputation qu'elle avoit dans les Pays étrangers.

On seroit surpris, si les actes n'en subsistoient pas encore aujourd'hui, de la réputation qu'elle avoit, même dans les Pays étrangers. Le Comte d'Armagnac Jean IV. qui mourut depuis en 1450. s'étoit retiré auprès du Roi d'Arragon, écrivit à la Pucelle sur l'obédience duë au Pape : il y en avoit alors trois, dont deux antipapes agitoient & tourmentoient l'Eglise : c'est sur quoi le Comte d'Armagnac consulte cette Fille par la Lettre sui-

vante, tirée du Procès même de sa condamnation.

LETTRE

Du Comte d'Armagnac à Jeanne la Pucelle.

» Ma très-chere Dame, je me » recommande humblement » à vous, & vous supplie pour » Dieu que attendu la division, » qui est à présent en la sainte » Eglise universelle, sur le fait » des Papes; car il y a trois con- » tendans du Papat : un de- » meure à Rome, qui se fait » nommer Martin Quint, au- » quel tous les Rois chrétiens » obéissent; l'autre demeure à » Paniscelles au Royaume de » Valence, lequel se fait appel- » ler le Pape Clément VII. le

» tiers on ne ſait où il demeure,
» ſinon ſeulement le Cardinal
» de S. Eſtiene, & peu de
» gens avec lui, lequel ſe fait
» appeller Pape Benoit XIV.
» Le premier, qui ſe dit Pape
» Martin, a été élu à Conſ-
» tance par le conſentement de
» toutes les nations des Chré-
» tiens. Celui qui ſe fait appeller
» Clément fut élu à Paniſcelles,
» après la mort du Pape Be-
» noît XIII. par trois de ſes
» Cardinaux. Le tiers, qui ſe
» nomme Pape Benoît XIV. à
» Paniſcelles, fut élu ſecrete-
» ment, même par le Cardinal
» de S. Eſtiene. Veuillez ſup-
» plier à Noſtre Seigneur Je-
» ſus-Chriſt que par ſa miſéri-
» corde infinie nous veuille par
» vous déclarer qui eſt, des trois
» deſſus dits, vrai Pape; & au-

» quel plaira que l'on obéiſſe
» de cy en avant ; ou à celui
» qui ſe dit Benoiſt, ou à celui
» qui ſe dit Clément, & au-
» quel nous devrons croire, ſi
» ſecretement, ou par aucune
» diſſimulation, ou publique,
» ou manifeſte : car nous ſerons
» tous prêts de faire le vouloir
» & le plaiſir de Notre Sei-
» gneur Jeſus-Chriſt, le tout
» votre Comte d'Armignac.

La Pucelle lui répondit par la lettre ſuivante.

REPONSE

De la Pucelle au Comte d'Armagnac.

Jeſus † Maria.

» Comte d'Armignac, mon
» très-cher & bon ami, Je-

» hanne la Pucelle vous fait
» ſavoir que votre meſſage eſt
» venu par-devers moi, lequel
» m'a dit que l'avez envoyé par-
» deça pour ſavoir de moi au-
» quel des trois Papes que man-
» dez par memoire vous de-
» vriez croire ; de laquelle choſe
» ne vous puis bonnement faire
» ſavoir au vrai pour le préſent,
» juſques à ce que je ſois à Pa-
» ris ou ailleurs à requoy ; car
» je ſuis pour le préſent trop
» empêchée aux faits de la
» guerre : mais quand vous ſau-
» rez que je ſerai à Paris, en-
» voyez-moi un meſſage par-
» devers moi, & je vous ferai
» ſavoir tout au vrai auquel vous
» devrez croire, & que en au-
» rez ſçu par le conſeil de mon
» Souverain Seigneur le Roi de
» tout le monde, & que en

» aurez affaire, à tout mon pou-
» voir. A Dieu vous commans,
» Dieu ſoit garde de vous. Eſ-
» crit à Compiegne, ce 22 jour
» d'Août (1429).

La Pucelle s'eſt plainte dans le cinquiéme interrogatoire qu'on avoit alteré ces Lettres. Il paroît que ce fut ſur-tout ſa réponſe, où elle paroît en doute ſur le Pape auquel on doit l'obédience. Cependant elle dit alors qu'elle obéiſſoit au Pape ſéant à Rome; c'étoit Martin V. & que telle étoit la réponſe qu'elle avoit faite au meſſager du Comte. Et ſa conduite, toujours uniforme, témoigne qu'elle ſe rapportoit de tous ſes faits au Pape ſéant à Rome; c'eſt ce qu'elle a témoigné pendant le cours de ſa vie.

Dureté de la prison où elle fut retenue.

Dans le tems de sa captivité elle fut traitée avec une dureté & même avec une cruauté tyrannique, telle qu'on ne l'exerce pas envers les plus insignes scélérats, quoiqu'elle fut simplement prisonniere de guerre. Elle avoit continuellement au pied une grosse chaîne de fer, & la nuit on lui en mettoit une autre qui embrassoit tout le corps : c'est ce qui est attesté en plusieurs dépositions. En vain elle demanda d'être conduite aux prisons de l'Archevêque, puisqu'elle étoit jugée par les gens d'Eglise. En vain elle requit plus d'une fois d'être jugée par d'autres que par ses ennemis, ou que du moins on y joi-

gnit un nombre égal de Juges indifférens; tout lui fut denié, aussi-bien que son appel au Juge supérieur, c'est-à dire au Pape résidant à Rome : c'est néanmoins ce qu'on ne refuse jamais aux plus grands criminels; pour lesquels le Procureur du Roi appelle de droit, quand le coupable n'a pas soin de le faire.



SUITE

SUITE DE L'HISTOIRE

DE LA PUCELLE.

OU

PROCE'S

DE SA CONDAMNATION.

Continuons le reste de son Histoire, qui ne consiste que dans son Procès, sa condamnation & son exécution.

La nouvelle de la prise de la Pucelle ne tarda gueres à être divulguée dans toute la France. L'université de Paris, qui vouloit témoigner son zéle aveugle pour les Anglois, écrivit aussitôt, c'est-à-dire le 27 Mai 1430, deux lettres, l'une au Duc de Bourgogne, & l'autre au Comte de Luxembourg,

pour les engager à la remettre à l'Inquisiteur & à l'Evêque de Beauvais, qu'ils savoient entiérement dévoué au Parti Anglican. Les François voulurent d'abord traiter de sa rançon: mais on refusa de les écouter. Il y avoit cependant un moyen simple & naturel ; c'étoit de faire savoir aux Bourguignons & aux Anglois qu'on useroit à l'égard de leurs Officiers prisonniers, du même traitement qu'ils feroient à cette Fille également prisonniere de guerre: & il est étonnant que le Roi Charles, à qui elle venoit de rendre de si grands services, n'ait pas daigné faire cette démarche, qu'on employa pour le Héraut qu'elle avoit envoyé aux Anglois. Mais les services étoient rendus ; on avoit tiré

d'elle tout ce qu'on en pouvoit eſpérer : d'ailleurs le Roi Charles ne penſoit point par lui-même ; il ſe contentoit de ſe livrer aux penſées & aux paſſions de ſes courtiſaus.

Elle eſt vendue aux Anglois.

L'Evêque de Beauvais, de ſon plein gré, & ſans en avoir été requis, fut avide de faire un coup d'éclat pour le Roi d'Angleterre ; il fit ſommer le 14 Juillet 1430 le Duc de Bourgogne & le Comte de Luxembourg de lui remettre la Pucelle : mais ce dernier, de qui elle étoit priſonniere, la regardoit comme une reſſource pour lui. On entra donc en négociation ; & au moyen de dix mille francs qu'il reçut des Anglois, il la leur livra lâchement

au commencement du mois de Novembre. L'Université de Paris ne perdit pas de tems ; & le 21 du même mois elle écrivit au Roi d'Angleterre, dont elle étoit esclave, pour faire punir incessamment cette Fille. Enfin le troisiéme jour de Janvier 1431 on fit expédier une commission à l'Evêque de Beauvais, pour faire le procès à la Pucelle. Cet Evêqne ne pouvoit pas juger seul ; on jetta les yeux sur plusieurs Ecclésiastiques, qui refuserent ; & qui pour cette unique raison furent en grand danger de la vie. Quelques-uns même abandonnerent la ville de Rouen. Un fait qui forme le caractére de l'Evêque de Beauvais, est que cet indigne Prélat ayant envoyé un bourgeois de Rouen nom-

mé Moreau dans le pays de la Pucelle, pour faire des informations sur la vie & les déportemens de cette Fille ; il en fut donné & rapporté des témoignages très-avantageux ; ce qui irrita cet Evêque au point que loin de payer à Moreau les frais du voyage qu'il avoit fait par ses ordres, il l'accabla des injures les plus grossiéres, & tel fut son payement §: ainsi c'étoit injustice sur injustice. Il se trouva néanmoins un assez grand nombre de ces gens dangereux, qui ne cherchoient qu'à faire leur cour & leur fortune aux dépens de leur honneur & de leur conscience.

§ Procès de révision à la fin des informations faites à Rouen.

PREMIERE SCE'ANCE.

Le Procès fut donc entamé le mercredi 21 Février 1431. La Pucelle comparoît, & demande d'abord, qu'il y ait autant d'Ecclésiastiques du parti du Roi, qu'il y en avoit du parti Anglois; qu'elle fut transferée aux prisons de l'Eglise, puisqu'elle devoit être jugée par des Ecclésiastiques, & qu'on lui ôtât les fers qu'elle avoit aux pieds. Comme mineure, puisqu'elle n'étoit que dans sa dix-neuviéme année, elle avoit besoin d'un Conseil: mais toutes ces demandes lui furent impitoyablement refusées.

Enfin on exigea d'elle le serment de dire la vérité; ce qu'elle accorda; mais avec l'excep-

tion de la révélation des choses secrétes, qu'elle avoit dites au Roi, qu'elle n'avoit fait connoître à qui que ce soit, & que jamais elle ne découvriroit, s'agiroit-il de sa vie : en quoi elle a constamment tenu parole, malgré les interrogatoires réïtérés qu'on lui fit à ce sujet. Dans cette même Scéance l'Evêque de Beauvais lui défendit de s'évader de la prison ; à quoi elle répondit avec fermeté qu'elle n'admettoit pas une pareille défense, & que si elle s'enfuyoit, elle ne seroit blâmée de personne.

DEUXIE'ME SCEANCE.

Le lendemain 22 Février se tint une seconde Scéance, où elle fut interrogée ; & on l'obligea de marquer de quelle

maniere elle avoit réſolu de venir vers le Roi. C'eſt là qu'elle fit connoître cette parole du Capitaine Baudricourt: *Va, & avienne tout ce qui pourra.*

On lui préſenta les Lettres qu'elle avoit écrites aux Anglois, auſſi-tôt qu'elle fut arrivée à Orléans; & quoiqu'il y eut près de dix mois qu'elle les eut fait écrire; elle reconnut néanmoins à la lecture qu'on lui en fit, qu'elles avoient été falſifiées aux endroits que nous avons marqués ci-deſſus. p. 53 On lui demanda enſuite ſi elle avoit vû quelque Ange ſur la tête de ſon Roi; à quoi elle répondit, *pardonnez-moi & paſſez outre.* Ils tomberent enſuite ſur le point eſſentiel qu'ils vouloient ſavoir; c'étoient les apparitions ou révélations qu'a-

voit eues le Roi Charles : à quoi elle répond qu'elle n'en dira rien, & qu'eux-mêmes envoyassent à son Roi, pour en être informés: ce qu'elle repéta dans la Scéance cinquiéme.

TROISIE'ME SCE'ANCE.

Et comme on vouloit accélérer cette affaire, il y eut le Samedi 24 Février une autre Scéance; dans laquelle elle avertit l'Evêque de bien prendre garde à ce qu'il se disoit son Juge. Mais un pareil Evêque étoit-il susceptible du moindre scrupule sur aucune remontrance? On eut beau vouloir extorquer d'elle certaines vérités qui regardoient le Roi; elle tient ferme, elle n'en veut pas jurer, & dit de passer outre. Elle assure même qu'il y avoit

des choſes ſur quoi elle n'étoit pas tenue de répondre ; & lorſqu'on lui faiſoit des queſtions douteuſes, elle demandoit du tems pour y ſatisfaire. D'ailleurs loin de tirer gloire de ce qu'elle avoit fait, elle étoit attentive à tout rapporter à Dieu.

QUATRIEME SCE'ANCE.

Le mardi 27 Février il ſe tint une quatriéme Scéance ; dans laquelle on la voit répondre toujours avec un bon ſens ſupérieur à ſon âge & à ſa condition ; & ſur des faits particuliers, ſur leſquels elle avoit été interrogée antérieurement par les Officiers du Roi ; elle renvoyoit ſes Juges au Procès-verbal, qui s'en étoit fait à Poitiers.

CINQUIEME SCEANCE.

La Scéance ſuivante ſe tint le Jeudi premier jour de Mars ; l'on y repréſente à la Pucelle des réponſes qu'elle avoit faites au Comte d'Armagnac, alors fugitif en Arragon, qui lui avoit écrit au ſujet de Pierre de Lune Antipape : mais la même mémoire qui lui avoit fait connoître la falſification de ſes Lettres aux Anglois, lui fit découvrir qu'on avoit uſé de la même tromperie à l'égard de ſes réponſes au Comte d'Armagnac, que nous avons données ci-deſſus ; d'ailleurs elle témoigne qu'elle eſt ſoûmiſe au Pape ſeéant à Rome. Elle ne laiſſe pas néanmoins dans ſes réponſes de jetter quelques petits traits de railleries contre ſes

Juges. C'eſt dans ce cinquiéme interrogatoire qu'elle annonça *qu'auparavant ſept ans, les Anglois quitteroient un bien plus grand gage que celui qu'ils quitterent devant Orléans; & qu'ils perdroient tout ce qu'ils ont en France, & recevroient la plus grande perte qu'ils ayent jamais eue en France; que cela ſe fera par une grande victoire que Dieu envoyera aux François.* Les Juges mêmes lui demanderent ſi les Saintes qu'elle dit lui apparoître ont des cheveux. Sur quoi elle ne peut s'empêcher par une eſpéce de raillerie de leurs répondre, *Cela eſt bon à ſavoir?* Et peu après on la queſtione ſur le langage de Sainte Marguerite; ſavoir ſi elle parloit Anglois. *Comment parleroit-elle Anglois, vû qu'elle n'eſt pas du*

parti Anglois? Ce fut sa réponse qui devoit servir d'instruction à ses Juges.

SIXIEME SCE'ANCE.

Elle se tint le Samedi troisiéme Mars; & l'on fit à la Pucelle des interrogatoires captieux, & pleins d'équivoques; dont elle se tira avec autant de prudence que de fermeté. On l'exhorta de reprendre les habillemens de femme; ce qu'elle refusa de faire. Mais la question la plus importante fut celle de l'enfant ressuscité à Lagni devant l'Image de la Sainte Vierge. Les jeunes filles de cette ville étant alors en priéres, on la vint solliciter de se rendre à l'Eglise avec les autres personnes de son sexe; elle y alla; & loin de croire qu'elle eut fait ce

miracle, elle dit à ses Juges qu'il ne venoit que de la Miséricorde Divine, engagée par les priéres publiques de ces jeunes vierges. Je suis persuadé que cet Evêque n'auroit point parlé avec autant de modestie. Le reste des interrogatoires étoient de peu de conséquence. Ce fut vers ce tems-là que l'Evêque de Beauvais, voulant apparemment décider seul du sort de cette Fille, fut soupçonné de l'avoir voulu empoisonner, par un ragout de carpe, que lui-même lui fit envoyer de sa propre cuisine; dont elle fut très-mal, & souffrit beaucoup de vomissemens. * Les plaintes qu'elle en porta lui at-

* Déposition de Jean Typhac, Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris & Medecin.

tirerent les injures les plus atroces de la part du Promoteur de son Procès : & malheureusement elle ne dut qu'à sa jeunesse le rétablissement de sa santé.

SEPTIEME SCE'ANCE.

Elle se tint le Samedi dixiéme Mars : elle y marque qu'elle avoit été prise au delà du pont de Compiegne. Par-là elle fait connoître qu'elle n'étoit pas justiciable de l'Evêque de Beauvais : mais cela touchoit peu ce Prélat, dès qu'il s'étoit préposé lui même pour être Juge de cette Fille On l'interroge long-tems sur le signe qu'elle donna au Roi pour autoriser sa mission. Plus ses Juges étoient acharnés à con-

noître ce ſigne, plus elle tenoit ferme à ne le pas découvrir.

HUITIEME ET NEUVIÉME SCÉANCE.

Qui ſe tinrent le lundi douziéme Mars, l'une le matin, & l'autre après-midi. Cette derniere eſt peu importante; mais dans celle du matin on lui parle du jeune homme qui la vouloit épouſer à Neuchatel en Lorraine; ſur quoi on lui fait un interrogatoire captieux, en lui marquant qu'elle avoit fait aſſigner ce jeune homme pour l'obliger à l'épouſer : ce qui étoit faux; c'eſt le jeune homme, qui fut débouté de la demande qu'il en fit devant l'Official de Toul. Sur quoi elle dit qu'elle avoit voué ſa virginité

autant qu'il plairoit à Dieu de la lui conſerver.

DIXIÉME SCÉANCE.

Elle fut tenue le Mardi 13 Mars après-midi. Et ce ſigne donné inquiétoit fort les Juges; c'eſt pourquoi ils y reviennent encore dans cet interrogatoire; mais ce fut de la part de cette Fille la même conſtance à ne pas ſatisfaire leur curioſité. Cependant elle leur parle toujours hardiment, & continue à leurs déclarer que le Roi Charles reſtera enfin paiſible poſſeſſeur de tout ſon Royaume ; ce qui devoit irriter des gens avides de voir les Anglois dominer en France : d'ailleurs comme on lui faiſoit des queſtions embarraſſées , elle ſavoit éviter par des réponſes encore plus ſages

& plus prudentes, que leurs interrogatoires étoient malins & captieux, ſans néanmoins ſe départir en rien de la vérité.

ONZI'E'ME ET DOUZIÉME SCE'ANCE.

Elles ſe tinrent toutes deux dans la même journée, mercredi 14 Mars. On y remarque une maniere juſte de s'énoncer ſur les habitans de Compiegne, dont elle plaint le ſort, quoique très-fidels à leur Souverain légitime ; mais elle prédit en même tems qu'ils ſeront ſecourus avant la Saint Martin d'hiver ; ce qui arriva effectivement le 1 Novembre, que les Anglois & les Bourguignons ſont battus & contraints de lever le ſiége de cette ville. Des Juges équitables auroient fait

traîner la procédure juſqu'au tems qu'elle marquoit, pour vérifier ſa prophétie. Si elle avoit prédit le faux, ils auroient été en droit de lui faire connoître le tort qu'elle auroit eu de prétendre lire dans l'avenir ; au lieu que l'évenement étant arrivé, il auroit ſervi de preuves pour la juſtifier. Mais la paſſion de l'Evêque de Beauvais & des Anglois les empêchoit de prendre un tempéramment ſage, dans lequel cependant on ne riſquoit rien; puiſque la Pucelle ſeroit toujours reſtée entre leurs mains.

Une choſe qui devoit toucher tout homme ſage & raiſonnable, fut ce qu'elle dit dans cet interrogatoire ; où s'adreſſant à l'Evêque de Beauvais, elle lui marque expreſſé-

ment » Vous dites que vous
» êtes mon Juge, je ne ſai ſi
» vous l'êtes : mais adviſez bien
» que vous ne jugiez mal ; parce
» que vous vous mettez en
» grand danger : & je vous ad-
» vertis que ſi finalement Dieu
» vous en chaſtie, je fais mon
» devoir de vous en avertir «.

Qui ne feroit étonné d'une pareille remontrance dans une Fille de ſon âge, & d'une auſſi médiocre éducation ? Elle va même juſqu'à dire qu'elle a quelques prémonitions de ſon martyre ; mais en même tems elle ſe confie au ſecours & à la Protection Divine.

Quant à la douziéme Scéance, qui eſt du même jour après midi, elle eſt de peu d'importance ; il n'y a que la fuite qu'elle voulut faire du Château

de Beaurevoir ſur laquelle on l'interroge ; mais elle avoue que c'étoit par pur zele pour les habitans de Compiegne, qu'elle ſouhaitoit de ſortir pour les pouvoir ſecourir.

TREIZIE'ME SCE'ANCE.

Elle ſe tint le quinziéme Mars au matin: comme on vouloit la déclarer hérétique, on l'exhorta de s'en rapporter à l'Egliſe : mais ne ſachant point dans ſa ſimplicité raiſonner de doctrine ; elle dit que ſi elle a parlé contre la Foi, on n'a qu'à le lui faire connoître, & qu'elle eſt fort éloignée de le vouloir ſoûtenir.

Sa fuite qu'elle avoit commencée en différens endroits occaſionne encore ici quelques queſtions ; auxquelles une pru-

dence qu'on n'auroit pas cru trouver en elle, lui fait dire que si la volonté de Dieu étoit qu'elle sortit, elle le feroit avec plaisir : mais cependant sans aucune violence.

On lui voit toujours le même zéle pour la Religion, & elle ne discontinue pas de demander de pouvoir entendre la Messe.

QUATORZIE'ME SCE'ANCE.

Cette Scéance, se tint le Samedi 17 jour de Mars 1431 au matin. Les questions y furent faites malicieusement, sans ordre & sans suite ; tantôt sur les Anges & sur son habit d'homme; tantôt sur les Fées & sur les Sainte Catherine & Marguerite ; tantôt enfin sur l'amour ou la haine que Dieu pourroit avoir

pour les Anglois & pour les François. A tous ces mêlanges de queſtions différentes & compliquées, elle répond avec autant de prudence que de ſimplicité. Pluſieurs l'interrogeoient confuſément & en même tems, pour lui faire perdre le fil de ſes réponſes: & comme c'étoient des Moines, qui la tourmentoient le plus dans ces occaſions, elle ne put s'empêcher de leur dire; *Beaux Freres, faites l'un après l'autre.* Mais elle aſſure toujours deux choſes, qui devoient extrêmement mortifier ſes Juges; l'une que les Anglois ſeroient totalement chaſſés du Royaume, l'autre qu'elle aimeroit mieux mourir que de révoquer aucune des actions qu'elle a faites pour le ſervice du Roi par l'ordre de Dieu,

Cependant elle assure qu'elle n'attend pour toute récompense que le salut de son ame: mais lorsqu'il y a du doute & de l'inconvénient à répondre sur le champ, elle demande du tems pour le faire sûrement.

QUINZIE'ME SCE'ANCE.

Elle se tint le même jour après-midi : il y fut beaucoup parlé de son habillement d'homme; sur quoi elle leur fit des réponses très-sensées, qui sont 1° L'ordre supérieur qu'elle dit avoir reçu de le porter. 2° Que cet habit étoit plus séant que celui de femme pour converser parmi les gens de guerre: 3° qu'il étoit beaucoup plus convenable pour pouvoir conserver sûrement sa virginité. C'est en effet au péril de la perdre

perdre qu'elle fut exposée dans cette prison de la part d'un Seigneur Anglois, comme elle-même l'assura à Frere Martin Ladvenu, qui l'exhorta jusques à la mort. Et comme elle préjugeoit que l'offre conditionel qu'on lui faisoit dans cette Scéance de la faire aller à la Messe le jour de Pasques, pourvû qu'elle reprit l'habit de femme, la mettoit toujours dans le même risque, elle aime mieux n'y point aller, que d'être dans un danger évident de ce côté-là. En effet quand elle fut mise au Château de Rouen, on commit pour la garder quatre ou cinq Anglois; mais de ces gens de la plus vile populace, de ces hommes fiers, durs & entreprénants, qui voulurent un jour la violer. Elle

s'en plaignit plus d'une fois au Comte de Warwick & à l'Evêque de Beauvais, mais qui n'en tirent aucun compte : c'eſt ce qui l'obligea de reprendre ſes habits d'homme & de coucher toute habillée ; & ſes Juges prirent ce prétexte pour la déclarer relapſe. Il n'y eut que la Ducheſſe de Bethfort, ſœur du Duc de Bourgogne, laquelle après l'avoir fait exactement viſiter, & convaincue de ſon intégrité, empêcha qu'on ne fit aucune entrepriſe contre ſa perſonne; & dans toute la procédure ſa pureté ne fut jamais conteſtée. Ses Juges eurent cependant la témérité de lui faire alors des queſtions indécentes ſur ſa virginité & ſur le mariage ; auſſi-bien que ſur les Fées & ſur Sainte Ca-

therine & Sainte Marguerite; ſur ſon étendard, & enfin ſur les croix qu'elle mettoit à ſes Lettres avant & après les mots de *Jeſus, Maria.* Sur ce dernier article elle marque avoir appris des Eccléſiaſtiques qu'il étoit bon de le faire ainſi; & ſur les autres queſtions elle répond d'une maniere ſage & retenue. Elle conclut enfin par demander d'être conduite au Pape. Ce n'étoit pas ce que vouloit l'Evêque de Beauvais; ſon eſclavage pour le Roi d'Angleterre n'auroit pas été aſſez marqué.

Comme elle avoit fait pluſieurs fois la même demande, on tenta de la ſuborner, pour l'empêcher d'avoir recours au S. Siége. On détacha donc un de ces miſérables Eccléſiaſti-

ques qui deshonoroient alors la Religion, & il n'y en avoit que trop : ce fut un nommé Loiseleur, qui feignoit être prisonnier avec elle ; il vouloit la détourner d'en appeller au Pape : mais elle tint bon sur cet appel, & jamais elle ne voulut s'en désister.

Caractere de ses réponses aux interrogatoires.

Ces quinze Scéances terminerent les interrogatoires : elle y répondit toujours avec beaucoup de fermeté ; sans néanmoins s'écarter, ni de la modestie, ni de la simplicité qui convenoient à son sexe, à son âge & à sa condition. Quand les questions ne regardoient pas le fond du procès, elle savoit fort bien en avertir

ſes Juges, & leur diſoit en même tems de *paſſer outre*; mais elle fut toujours conſtante à ne pas révéler ce qu'elle avoit déclaré au Roi en particulier; ce qui eſt ſurprenant dans une Fille de cet âge: & quand on lui faiſoit des queſtions peu convenables, elle n'héſitoit pas de le faire connoître à ſes Juges, & même avec eſprit, comme dans la cinquiéme Séance; lorſqu'on lui demanda ſi S. Michel, qu'elle diſoit quelquefois lui apparoître, avoit des cheveux: elle répondit, *Pourquoi les y auroit-on coupés?* Et enſuite ſi cet Archange étoit nud, queſtion peu décente pour tout Juge, & plus encore pour des Eccléſiaſtiques. Elle répondit, *Penſez-vous que notre Seigneur n'aye de quoi le vêtir?* C'étoit

les railler ſur ces ſortes de queſtions, qu'ils avoient l'imprudence de lui faire.

SEIZIE'ME SCE'ANCE, ou PROCE'S D'OFFICE.

Toutes les Scéances précédentes ne regardent que les interrogatoires de la Pucelle ; on va maintenant commencer ſon Procès d'office, en conſéquence des concluſions priſes par le Promoteur, ſur le vû des interrogatoires. Le Dimanche de la Paſſion 18 Mars on s'aſſembla chez l'Evêque de Beauvais, pour convenir de ce qu'on auroit à faire pour mettre fin à ce procès. Et il fut arrêté le jeudi de la Paſſion 22 Mars & le ſamedi 24, qu'on feroit comparoître cette Fille pour relire, elle & ſes Juges préſens, tous ſes in-

terrogatoires, auxquels elle n'ajoûta presque rien. Elle refuta néanmoins les faussetés que le Promoteur avoit insérées dans 70 articles qui formoient le corps de ses conclusions. Le lendemain 25, Dimanche des Rameaux, elle demande instamment d'aller à la Messe; ce qui lui est toujours refusé, à moins qu'elle ne prenne un habit de femme; sur quoi on lui dit de se consulter pour le jour de Pâques: elle sentit bien que c'étoit un piége qu'on lui tendoit. Le mardi 27 Mars le Promoteur, pensionnaire des Anglois, lut à la Pucelle 70 articles par lui faussement extraits de ses interrogatoires; dans lequel il a mis souvent la négative pour l'affirmative, & souvent le contraire de ce qu'elle

a déposé : on lui offre en même tems pour conseil un de ses Juges, c'est-à-dire, un de ses ennemis. La Pucelle jure donc qu'elle dira la vérité de tout ce qui appartient au Procès, & l'on employa deux jours à cette lecture; savoir les 27 & 28 Mars. La Pucelle, sans s'étonner, refute tous ces articles par ses propres interrogatoires ; après quoi le Promoteur conclut à ce que cette Fille *soit déclarée sorciére, devineresse, fausse prophéte, invocatrice de démons, conjuratrice, superstitieuse, remplie & entiérement addonée à la magie, sentant mal de la Foi Catholique, sacrilége, idolâtre, apostate de la Foi, blasphémant le nom de Dieu & ses Saints, scandaleuse, séditieuse, troublant la paix & l'empêchant, ex-*

citant la guerre, cruelle, desirant l'effusion du sang humain, incitant à l'espandre, ayant du tout abbandonné & dépouillé la pudeur & décence du sexe féminin, pris l'habillement des hommes armés sans aucune honte, ni vergogne, abbandonné & méprisé la Loi de Dieu, de nature, & la discipline ecclésiastique devant Dieu & les hommes, séduisant les Princes & les peuples; ayant consenti qu'on l'adorât & lui baisât les mains & les vêtemens, au grand mépris & injure de l'honneur & du culte dû à Dieu. Demande qu'elle soit déclarée hérétique, ou à tout le moins grandement suspecte d'hérésie & punie légitimement, selon les constitutions Divines & Canoniques.

Je ne croyois pas voir finir

ces conclusions, dont les plus essentielles se contredisent. En auroit-on dit autant d'un Gauffridi, condamné par le Parlement d'Aix, ou d'un Grandier, jugé par des Commissaires du Conseil. Ce sont néanmoins ces conclusions qui sont proprement la base des deux Sentences de condamnation. Mais quand on a vû dans le Procès les 70 articles, qui ont servi de fondement à toutes ces conclusions du Promoteur, on ne sauroit s'empêcher de penser qu'il y avoit alors de grands scélérats parmi les gens d'Eglise; & je suis étonné que la Pucelle y ait répondu avec autant de sagesse & de retenue. C'est donc avec raison que les Conciles de Constance, de Basle & de Trente, & ceux

qui les ont ſuivis, ſe ſont appliqués ſur-tout à réformer les mœurs des gens d'Egliſe. Ils n'y ont pas cependant réuſſi en tout, malgré les ſoins des Supérieurs Eccléſiaſtiques.

Le Samedi dernier jour de Mars 1431, veille de Pâques, la Pucelle eſt de nouveau interrogée par l'Evêque de Beauvais, qui veut l'obliger de ſe ſoûmettre à l'Egliſe militante: elle y conſent volontiers; pourvu qu'on ne lui ordonne pas de revoquer ce qu'elle a fait, dit-elle, par inſpiration divine: elle en dit autant ſur les apparitions qu'elle prétend avoir eues.

Le Lundi ſuivant, deuxiéme jour d'Avril, premiére Fête de Pâques, les Juges s'aſſemblerent pour rédiger les douze articles qui devoient être en-

voyés à l'Université de Paris. Selon les vuës du Ministere d'Angleterre, on ne se donnoit point de relâche, que cette Fille ne fût incessament condamnée : c'est pourquoi on y travailla, même dans cette sainte quinzaine; tems où les Juges séculiers suspendent toute procédure. C'est dans ces belles dispositions que l'Evêque de Beauvais & 46 Commissaires Ecclésiastiques célébrerent ce tems consacré à la priere & à la piété. Ces douze articles, plus calomnieux encore que ceux du Promoteur, furent remis à ce dernier le jeudi de la semaine de Pâques 5 Avril 1431, pour être envoyé de la part de la Commission à l'Université de Paris, alors aussi dévouée aux Anglois que

l'étoient l'Evêque de Beauvais & son Promoteur. Mais on ne faisoit aucune difficulté de mandier de tous côtés des témoignages pour perdre cette Fille, & l'on en vint à bout, à la honte de l'humanité. Le douziéme du même mois les Commissaires s'assemblent pour donner préalablement leurs qualifications sur ces articles. Le 18 l'Evêque se transporte à la prison, où il fait comparoître la Pucelle, quoique malade, pour lui faire des remontrances sur ses reponses & sur son état : ce sont sur-tout les révélations que cette Fille disoit avoir eues qui inquiétoient ce Prélat & ses Commissaires ; parce qu'elles étoient favorables au Roi de France. Il n'est sorte de piéges qu'ils ne lui ayent tendus

pour la faire rétracter sur ses apparitions & leurs suites.

La circonstance de sa maladie va dévoiler toutes les intrigues de ces iniquités ecclésiastiques. Le Cardinal de Vinchester & le Comte de Warwick, Gouverneur du Château de Rouen mandérent deux Medecins, savoir Guillaume de la Chambre & Guillaume Desjardins pour leur dire d'aller voir la Pucelle, qui étoit malade dans la Tour du Château; & sur-tout qu'ils prissent bien garde qu'elle ne mourut de sa mort naturelle; qu'il ne la falloit pas seigner, parce que peut-être elle se feroit mourir si on lui ouvroit la veine. Que le Roi d'Angleterre ne * vou-

* Déposition du sieur de la Chambre, Médecin.

droit pas pour toutes choſes qu'elle mourut de ſa mort naturelle; qu'il l'avoit bien chèrement achetée, & qu'il la vouloit faire brûler; choſe que l'Evêque de Beauvais ſavoit bien: & pour cette cauſe il travailloit ſi ardemmeut à ſon procès, ſans lui donner de relâche, même après ſa maladie.

Ainſi ce Prélat & les 46 autres Juges Ecclééſiaſtiques étoient les maîtres des hautes œuvres du Roi, ou plutôt de l'injuſte miniſtère d'Angleterre. Et le mercredi, deuxiéme jour de Mai, elle fut amenée devant l'Evêque, qui s'étoit rendu au Château; devant lequel elle avoue qu'elle ſe ſoûmet à l'Egliſe Militante, en ce qui regarde la Foi: mais que pour ce qu'elle avoit operé en faveur

du Roi, elle s'en rapportoit à Dieu seul; & demanda d'être conduite au Pape pour lui répondre de ses faits: mais l'indigne Evêque de Beauvais ne voulut pas que cette déposition si sage, fut inscrite dans le Procès verbal de son interrogatoire. Jeanne la Pucelle répartit alors, *Ah, vous écrivez-bien ce qui fait contre moi, & ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.* Remontrance qui causa du murmure dans l'assemblée des Juges: c'est ce qui fut déposé & certifié au procès de révision. Cette Fille demanda qu'il lui fut permis d'écrire aux Seigneurs de la Cour, & que l'on fit venir pour la juger des Ecclésiastiques du parti du Roi: & pour la troisiéme fois elle en appelle au Pape, & demande

d'y être conduite ; ſans que l'Evêque de Beauvais ait voulu permettre de porter ce nouvel appel ſur le Procès-verbal.

Cette Fille, plus religieuſe que cet Evêque, étant avertie par le Frere Iſambert de la Pierre, de l'ordre de S. Augoſtin, de s'en rapporter au Concile Général de Baſle, qui ſe tenoit pour-lors, ſa ſimplicité ne lui permettant pas de ſçavoir ce que c'étoit que ce Concile Général, elle le demande au Frere Iſambert, qui lui répondit que c'étoit une aſſemblée de toute l'Egliſe Univerſelle ; & que dans ce Concile il n'y avoit pas moins de gens de ſon parti que de celui * des Anglois. Alors cette Fille

* Dépoſition de Frere Iſambert de la Pierre du 5 Mars 1449 (1450).

s'écria : *Oh puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre & soûmettre au Concile de Basle.* Incontinent éclatta l'indignation de l'Evêque de Beauvais, qui se mit lui-même à crier & à dire au Frere Isambert, *taisez-vous de par le diable* : & recommanda fort au Greffier qu'il se gardât bien d'écrire cet acte de soûmission de cette Fille, & son appel au Concile Général de Basle. Et le Frere Isambert fut menacé par les Anglois, que s'il ne se taisoit, il seroit jetté dans la riviere de Seine. Doit-on s'étonner après cela si dans ses Lettres de garantie, que nous avons imprimées dans les preuves, il est spécifié même qu'elles sont, tant contre le Pape, que contre le Concile Général.

Dans ce même tems le Comte de Ligni, le même qui avoit eu assez de lâcheté pour la vendre aux Anglois, la fut voir au Château de Rouen, en présence de l'Evêque de Terouane, Chancelier du Roi d'Angleterre, & qui étoit de la Maison de Luxembourg: il se trouvoit accompagné des Comtes de Warwick & d'Eschanfort. Ligni lui dit qu'il venoit pour traiter de sa rançon: *je n'en crois rien*, dit cette Fille; *je sens bien que c'est une raillerie; car vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir*. Ce qu'elle repéta plusieurs fois: *je sai bien*, continua-t-elle, *que ces Anglois me feront mourir, croyans qu'après ma mort ils gagneront le Royaume de France: mais seroient-ils cent mille godons plus qu'ils ne sont à présent, ils*

n'auront pas ce Royaume. Ces paroles dites par cette Fille avec beaucoup de confiance, irriterent si fort le Comte d'Eschanfort, qu'il alla jusques à tirer son épée pour la frapper ; mais le Comte de Warwick l'en empêcha *.

Le Mercredi 9 Mai l'Evêque se rendit à la prison, & menaça la Pucelle d'être mise à la question ; mais elle tint ferme, & répondit que si elle leur disoit le contraire de ce qu'elle avoit déposé, elle ne manqueroit pas de se rétracter en sortant de la gêne.

Le Samedi 12 on conclud

* Déposition du sieur Haimond, Seigneur de Maci du 7 Mai 1456, & qui se trouva présent à l'entrevuë du Comte de Ligni & de la Pucelle au Château de Rouen ; & qui même l'avoit vuë au Château de Beaurevoir & du Crotoy.

de ne la pas mettre à cette dure épreuve; de peur qu'elle ne retombât malade, & qu'elle ne mourut de mort naturelle.

Le Samedi 19 on tint conſeil dans la Chapelle du Château, pour communiquer aux Juges les qualifications que la Faculté de Théologie avoit apposées aux douze articles; leſquelles ſe trouvoient conformes aux vuës de l'Evêque de Beauvais & de ſon Promoteur. Mais la Faculté de Droit, que l'on avoit également conſultée, répondit d'une maniere beaucoup moins paſſionée que la Faculté de Théologie, & ſoûmet ſa cenſure au Pape & au S. Siége. Mais la déciſion des uns & des autres ſuppoſe toujours la vérité des propoſitions qu'on leurs avoit envoyées.

Le mercredi 23 Mai l'Evêque de Beauvais ſe tranſporte au Château de Rouen, & fait comparoître devant lui la Pucelle, pour la porter à ſe ſoûmettre à la cenſure de la Faculté de Théologie, & à reconnoître les erreurs qu'on y a condamnées.

Sermon public qui lui eſt fait.

Nous approchons du terme fatal & du but que s'étoit propoſé cet Evêque. Le lendemain 24 Mai, il ſe rend au Cimetiere de l'Abbaye de Saint-Ouen. La Pucelle y eſt amenée & placée ſur un échaffaut : alors un Prédicateur, nommé Erard, prononce un ſermon rempli des plus atroces calomnies, comme le témoigne Edmond Richer, qui l'avoit lû : & vo-

miſſant continuellement des injures contre le Roi Charles, cette Fille eût le courage d'interrompre ce Prédicateur, & de lui dire à haute voix: *Révérence gardée, je vous oſe bien dire & jurer, ſur peine de ma vie, que mon Roi eſt le plus noble Chrétien de tous les Chrétiens, & qui aime mieux la Foi & l'Egliſe, & n'eſt point tel que vous dites.* En effet c'étoit là ſon plus grand crime; & le ſieur Maſſieu, qui étoit toujours près de cette Fille, eut ordre du Prédicateur & de l'Evêque de Beauvais de la faire taire §: c'eſt ce qui a été certifié dans la réviſion du

§ Dépoſition de Martin Ladvenu, de l'Ordre de S. Dominique, du 19 Décembre 1455. Il fut l'un de ceux qui accompagnerent la Pucelle au Supplice. Et Maſſieu depoſa auſſi la même choſe.

Procès. Avec l'Evêque de Beauvais étoit le Cardinal de Vinchester & plusieurs autres Evêques & Abbés. Alors la Pucelle déclare qu'elle se soûmet à Rome & à notre Saint Pere le Pape : c'est ce qu'elle a toujours demandé ; & jamais on ne voulut inscrire cette soûmission sur le Procès-verbal de son interrogatoire ; ce qui auroit empêché de la déclarer hérétique. Elle assure d'ailleurs, qu'elle ne charge personne de ses faits ; mais que du tout elle se rapporte à Dieu & au Pape ; ce qui lui est toujours refusé avec autant d'opiniâtreté, qu'elle témoigne de constance à le demander.

L'Evêque la voyant persister dans son appel, témoigna qu'il alloit prononcer sa Sentence.

La

alloit prononcer sa Sentence. La Pucelle commença pourlors, à ce que disent les actes du Procès, à parler, & à dire que puisque les Gens d'Eglise n'approuvoient pas ses apparitions & révélations, elle ne les vouloit pas soûtenir. Et on suppose qu'alors elle signa une rétractation assez longue & assez détaillée. Cette prétendue rétractation est une piéce méditée par des Théologiens, & telle à peu près qu'on la pourroit exiger d'un Jean Hus, d'un Jerôme de Prague, d'un Luther ou d'un Calvin, & non d'une Fille aussi peu instruite.

Mais on va voir une insigne tromperie de la part de l'Evêque de Beauvais; laquelle a été certifiée au Procès de révision par le sieur Jean Massieu; à

qui le ſoin de la Pucelle avoit été confié dans la priſon, & qui même lui lut ſur l'échaffaut la véritable rétractation, écrite ſur un très-petit papier, laquelle ne contenoit pas plus de huit lignes. Elle déclaroit en ſubſtance qu'elle promettoit de ne ſe plus habiller en homme, de ne plus faire tondre ſes cheveux en rond; c'étoit la mode des gens de guerre; de ne plus porter les armes, & autres choſes peu importantes. Ainſi ce formulaire eſt totalement différent de celui qu'on a fabriqué pour le mettre au Procès.

* Dépoſition du ſieur Jean Maſſieu, Curé de la ville de Rouen, du 17 Décembre 1455. Il fut chargé de lui lire cette rétractation.

Animoſité des Anglois.

Il arriva qu'au tems de la ſollicitation qu'on faiſoit à cette Fille pour l'obliger à ſe rétracter, juſqu'à la menacer du feu, il s'éleva une grande émotion; c'étoit un Eccléſiaſtique Anglois, Docteur du Cardinal de Vincheſter, qui accuſoit l'Evêque de Beauvais de favoriſer cette Fille : ce n'étoit gueres connoître ce paſſionné Prélat. Il faut le lui pardonner, c'étoit un Anglois qui parloit, & qui étoit impatient de voir la fin de cette cruelle tragédie. Mais alors l'Evêque de Beauvais demanda réparation de l'injure qu'on lui faiſoit : il dit qu'il ne pourſuivroit pas le procès qu'il n'eut cette ſatisfaction. On menaça donc cette Fille de la faire

brûler, ſi elle ne ſignoit cette rétractation ; ce qu'elle fit, par la crainte du feu, comme elle l'avoua depuis, & prit enſuite un habit de femme ; & c'eſt de quoi il s'agiſſoit. Le peuple néanmoins, indigné des menaces faites à cette Fille, ne put s'empêcher de jetter des pierres ſur l'Evêque de Beauvais, dont les iniquités étoient trop palpables pour ne pas revolter les plus indifférens.

Le lundi 28 Mai l'Evêque revint à la priſon, & la trouva en habit d'homme : mais comme on ne lui tenoit aucune des paroles qu'on lui avoit données à ce ſujet, elle ſe crut autoriſée à reprendre ſon habit militaire ; parce qu'on lui laiſſoit toujours les fers aux pieds, & qu'on ne la conduiſoit pas en une pri-

ſon Eccléſiaſtique, comme on le lui avoit promis ; ce qui néanmoins ne ſuffit pas pour l'obliger à reprendre les habits d'homme qu'elle avoit quittés. Elle étoit couchée, & pour ſe lever elle dit aux Anglois de lui ôter les chaînes de ſon corps, & de lui donner ſes habits de femme, qu'elle demandoit ; alors ils tirerent d'un ſac ceux d'homme & refuſerent de lui en donner d'autres, malgré ſes inſtances réïtérées. Elle fut donc obligée de ſe ſervir de ceux qu'on lui préſentoit ; c'étoit un parti pris par l'Evêque de Beauvais & ſon Promoteur Deſtivet, pour la faire déclarer relapſe. Il y avoit encore une raiſon très-importante qui l'engageoit à reprendre ſes habits d'homme ; ce fut la violence

que lui voulut faire un Seigneur Anglois (c'étoit apparemment le Comte de Warwick;) & les ſeuls habits d'homme étoient un obſtacle à ces infame entrepriſes. Ce fut néanmoins ce changement inévitable d'habits, qui la fit regarder comme relapſe : & l'Evêque de Beauvais ne put retenir ſa joie en la voyant de nouveau en habit militaire; & dit en ſortant aux Anglois qui étoient préſens, *Faronnelle: faites bonne chere, il en eſt fait;* c'eſt-à-dire, réjouiſſez-vous, nous l'avons emporté.

Le 29 Mai il y eut nouveau Conſeil au Château, où l'Evêque de ſon chef, la déclare relapſe, & le même jour elle eſt ſommée au Château, de ſe trouver le lendemain tren-

tiéme Mai, veille de la Fête-Dieu, à huit heures du matin, au vieil Marché de Rouen.

Exécution de la Pucelle.

Mais à ſept heures l'Evêque de Beauvais vient à la priſon, où il annonce lui-même à cette Fille que ce jour là elle ſera livrée à la Juſtice ſéculiere, & lui fait de grandes exhortations. Le même jour elle fut confeſſée & communiée de l'ordonance de l'Evêque par Frere Martin Ladvenu, de l'Ordre de S. Dominique, & l'un des Aſſeſſeurs de cet Evêque: après quoi ſa Sentence lui eſt prononcée, & on la conduiſit au vieil Marché, accompagnée de ce Religieux, qui l'aſſiſta juſques au dernier ſoupir; & avec lui ſe trouvoit le même

Jean Maſſieu, dont il a déja été parlé; il étoit Prêtre & Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Candide à Rouen *.

Dès qu'elle fut arrivée au lieu de ſon exécution, on la donna en ſpectacle ſur un échaffaut. Là le Docteur Nicolas Midi fit un ſermon, & l'Evêque de Beauvais prononça lui-même la Sentence définitive, conformément aux concluſions du Promoteur. A peine il eut fini de parler, que le Docteur Midi, zélé partiſan des Anglois, dit tout haut, *Jeanne, l'Egliſe ne vous peut plus défendre; mais vous abandonne au bras ſéculier*. Dès que la Pucelle l'eut oui, elle ſe met à genoux ſur l'échaffaut;

* Dépoſition du ſieur Maſſieu, du 17 Décembre 1455.

fait très-dévotement ses priéres à Dieu, à S. Michel, à Sainte Catherine & à Sainte Marguerite; enfin à tous les Saints qui sont dans le Ciel: elle pria Jean Massieu de lui procurer une Croix, & un Anglois qui étoit présent, en fit une avec un bâton qu'il tenoit; on la lui remit; elle la prit, la baisa dévotement, & la mit en son sein. On lui apporta même la Croix de l'Eglise, qu'elle baisa & embrassa avec une grande effusion de larmes. Enfin elle descendit de l'échaffaut, accompagnée toujours de Frere Martin Ladvenu, qui l'avertissoit de penser à son salut. L'Evêque de Beauvais & quelques Chanoines de Rouen s'avancerent vers l'endroit de l'échaffaut, où elle étoit, afin de la voir; & com-

me le Bourreau alloit s'en ſaiſir, elle dit tout haut à l'Evêque de Beauvais ; *qu'il étoit cauſe de ſa mort ; qu'il lui avoit promis de la mettre entre les mains de l'Egliſe, & que loin de tenir ſa promeſſe, il l'avoit livrée à ſes plus cruels ennemis.* Le Bourreau s'en ſaiſit auſſi-tôt, ſans qu'il intervint aucune Sentence de la part du Juge ſéculier. Le Bailli de Rouen dit ſeulement au Bourreau, *menez-la, menez-la* ; tous les ſpectateurs, même les Anglois, verſoient des larmes. L'Evêque de Beauvais, qui vit pleurer tous les aſſiſtans, ne put s'empêcher d'en verſer lui-même quelques-unes. Tout le peuple gémiſſoit de voir le ſupplice cruel qu'on faiſoit ſouffrir à une auſſi vertueuſe Fille : Mais ce qui étonna même le

Bourreau, jamais il ne put faire brûler ſon cœur, quelque grand feu qu'il fit, & les Anglois le firent jetter dans la riviere, avec le reſte de ſes cendres & de ſes oſſemens, & au milieu des flammes on l'entendit continuellement invoquer le nom & l'aſſiſtance de Jeſus-Chriſt.

Qui ne ſera ſurpris de voir l'Evêque de Beauvais faire en trois heures de tems deux actes entiérement oppoſés. Il déclare cette Fille excommuniée de droit, hérétique, relapſe & opiniâtre, idolâtre & autres qualifications auſſi fatales pour le ſalut d'une ame, & cependant il lui fait accorder les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, ſans l'avoir abſoute ni relevée de ſa prétendue excommunication.

Les Anglois veulent justifier leur tyrannie.

Le Roi, ou plutôt les Ministres d'Angleterre écrivirent alors une Lettre circulaire, que Monstrelet nous a conservée, pour justifier cet acte de leur tyrannie. C'est à de pareils traitemens que les vrais François devoient s'attendre, si les Anglois étoient restés maîtres du Royaume. Tout chez eux étoit alors extrême.

Réflexions sur la conduite de ces Juges.

Si les Ministres d'Angleterre avoient été persuadés que cette Fille avoit été justement condamnée, il étoit inutile de faire dix jours après le Procès, une apologie de leur con-

duite addreſſée à l'Empereur & à toutes les Puiſſances de l'Europe, chez qui le courage, les grandes actions & les vertus de cette Héroïne avoient pénétré. Ils ſentoient donc qu'ils n'étoient pas exempts, ou d'iniquités, ou de malverſations ; puiſqu'ils cherchent à ſe juſtifier. Toute juſtification perſonnelle laiſſe toujours quelque doute ſur la probité de celui qui ſe juſtifie. C'eſt un levain qui fermente, & qui à la fin ſe réaliſe. Il ſuffit d'obſerver les Loix & les regles de la Juſtice : dès-lors on n'a pas beſoin d'apologie. Il en eſt de même de l'Univerſité, qui s'eſt conduite très-indignement dans toute cette affaire, & qui a prétendu ſe juſtifier par Lettres auprès du Pape & des Cardinaux. L'E-

vêque de Beauvais lui-même est si fortement persuadé de ses injustices, que treize jours après l'exécution de cette Fille infortunée, c'est-à-dire le 12 Juin 1431, voyant toute la ville de Rouen, & même des Anglois revoltés contre lui, alors il exige & obtient sur ce fait des Lettres de garentie de la part du Roi d'Angleterre. Mais contre qui obtient-il ces Lettres de garentie ? est-ce contre le Roi Charles & ses Ministres ? non, c'est contre le Saint Siége & même contre le Concile Général de Basle. Il crut par-là se mettre à couvert de toute punition: Ainsi cet Evêque étoit bien moins Catholique que cette pieuse Fille, qui jusqu'à la mort a toujours persisté, comme une véritable Chré-

tienne dans ſon appel à l'Egliſe, au Pape ſcéant à Rome, & même au Concile Général; en accuſant & taxant d'injuſtice ceux qui s'y oppoſoient, en quoi on ne ſauroit dire qu'elle n'eut pas raiſon. Mais par malheur pour l'Evêque ces Lettres de garentie ne pouvoient rien contre la Divinité, non plus que contre la poſtérité, Juge impartial des actions des plus grands hommes. Où en ſeroient ceux à qui la Juſtice eſt confiée, ſi à chaque procès criminel, même en matiere de crimes d'Etat ou de leze-Majeſté, ils étoient obligés d'exiger de ſemblables Lettres? Obſervez les Loix, ſuivez les Regles de la Juſtice, fermez l'oreille à toute ſollicitation étrangére; n'agiſſez pas contre

vos lumiéres, ni contre votre conſcience. Il ne vous faut pas d'autre garentie; le reſte eſt inutile, & même ſouvent très-nuiſible.

Voilà bien des mouvemens que ſe ſont donnés une cinquantaine d'Eccléſiaſtiques, pour commettre la plus grande de toutes les iniquités, en ſatisfaiſant la paſſion, non du Roi Henri VI. d'Angleterre, il n'avoit alors que dix ans, mais celle de ſon Conſeil & de ſes Miniſtres. Du caractere dont étoient ces ſortes d'Eccléſiaſtiques, je ſuis perſuadé que pour faire le bien, ils n'auroient pas daigné prendre la centiéme partie des peines, qu'ils ont eſſuyées pour commettre un auſſi cruel acte de tyrannie; c'eſt que Dieu ſeul

eſt la récompenſe du bien, & que cette récompenſe n'eſt pas actuellement ſenſible aux yeux; au lieu que les hommes payent cherement, & même comptant, les crimes, le mal & les baſſeſſes, auxquelles on ſe livre pour ſatisfaire leurs paſſions; & c'eſt là le ſeul bien auquel aſpirent ces ames baſſes, ces vils eſclaves: tel eſt le mobile de toutes leurs actions.

Dieu cependant ne laiſſa pas pour l'exemple d'en punir quelques-uns dès ce Monde: tel fut le nommé Nicolas Midi, qui avoit fait la prédication le jour même de l'exécution de cette pieuſe Héroïne. Il mourut de lépre peu de jours après: tel fut le Promoteur Deſtivet, cet homme furieux & fougueux contre la Pucelle; lequel accablé de

miseres, & dans un souverain mépris fut trouvé mort dans dans un colombier : enfin l'indigne Evêque Pierre Cauchon termina subitement sa vie § au bout de quelques années, dans le tems qu'on le rasoit. Cependant comme les gens accoutumés au crime se présentent souvent avec plus de hardiesse que l'homme de probité & d'honneur, dont la vertu est toujours accompagnée d'une sage modestie & d'une sorte de timidité, il eut le front, ou plutôt la témérité de se trouver au traité de la paix d'Arras* en 1435, mais sans mission de la part d'aucune puissance. Quelqu'un auroit-il été assez hardi pour

§ Déposition de Guillaume Colles.
* Journal de la paix d'Arras, pag. 70. & 265.

employer un homme auſſi dé-crié : & le peuple de Beauvais eſt louable de l'avoir chaſſé de leur ville. Les Anglois à la vérité lui firent obtenir l'Evêché de Lizieux en 1432, qu'il gouverna juſqu'à ſa mort, arrivée le 18 Décembre 1442 mais ſa réputation ne fut pas rétablie.

Mœurs & caractere de la Pucelle.

Pour donner le caractere de cette Héroïne, on ne ſauroit mieux faire que de s'en rapporter aux dépoſitions ouies dans le Procès de réviſion ou de juſtification. Quelques-uns mêmes de ceux qui dépoſent, étoient autrefois ſes ennemis, c'eſt-à-dire ſes Juges ; & par-là ils ſont plus croyables que les

autres dans le bien qu'ils en rapportent. Il n'y a guere de témoignage de ses anciens ennemis, qui ne reconnoisse sa piété, sa résignation à la volonté de Dieu, sa douceur dans les souffrances, sa pureté, & l'amour qu'elle avoit pour son état de virginité; jusques-là que dans la prison, elle donna un souflet à un tailleur, qui de l'ordre de la Duchesse de Betfort, lui présentoit une robbe de femme, & avoit eu en même tems la témérité de lui prendre trop affectueusement la main *.

Elle entendoit la Messe tous les jours, à moins qu'elle n'en fut detournée par des occupations essentielles. Elle se confessoit & communioit sou-

* Déposition de Jean Marchel.

vent, & même avec une ſi grande effuſion de larmes, que les ſpectateurs en étoient attendris. Jamais elle ne s'attribuoit la réuſſite des évenemens; mais elle avoit ſoin de tout rapporter à Dieu, comme au principe de toutes les actions louables qu'elle faiſoit. Sa coutume étoit d'aſſembler le ſoir tous les Religieux qui ſervoient d'Aumoniers ou de Chapelains dans les troupes, pour ſe rendre à l'Egliſe la plus voiſine; afin d'y prier Dieu, & d'y chanter quelques Hymnes en * l'honneur de la Sainte Vierge. Elle faiſoit plus, puiſqu'elle engageoit juſqu'aux Officiers Géné-

* Dépoſition du Comte de Dunois, du 22 Février 1456.

raux à se confesser souvent §.

Son amour pour la pureté étoit si grand, qu'il influoit même sur ceux qui l'approchoient, sans que sa beauté, qui n'étoit pas ordinaire, fit impression sur leur imagination; il sembloit que la chasteté, dont elle faisoit ses délices, inspirât cette vertu à ceux qui la voyoient le plus familiérement *.

Par rapport à la vie civile, elle étoit d'une simplicité étonnante de mœurs & de conduite : mais dès qu'il s'agissoit de guerre elle n'étoit plus la même ; alors elle s'écartoit de cet air modeste & réservé, qui

§ Déposition du sieur Pierre Compaing.

* Dépositions du Duc d'Alençon, du Comte de Dunois, & du sieur Daulon.

ne la quittoit pas en toute autre occasion. Il lui arriva même une saillie fort vive, lorsqu'elle apprit par le Comte de Dunois, que Falcof, Capitaine Anglois, devoit incessamment se rendre à l'armée des assiégeans, avec un convoi de vivres. Sur le champ elle dit au Comte *Bastard, Bastard, en nom de Dieu, je te commande que tu me le fasse savoir; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai oster la tête.* On sent bien que c'étoit là une sorte d'enthousiasme; parce qu'elle désiroit battre ce Capitaine: & le Comte de Dunois le pensa de même, & lui répondit avec modération, *Que de ce elle ne se doutât; car il lui feroit bien savoir* *.

§ Déposition du sieur Daulon, ci-après.

Elle n'avoit de talens & de lumiéres que pour les opérations militaires. Admirable dans ses justes résolutions, & ferme dans leur exécution, elle animoit par ses paroles & par ses propres travaux le courage du soldat, qui marchoit sous ses ordres avec plus de confiance qu'il ne faisoit sous les Généraux, tant on étoit persuadé qu'on ne pouvoit être vaincu avec elle : & dès qu'il y avoit quelque action qui paroissoit douteuse, elle leurs disoit, comme sûre de la réussite, d'agir avec courage, & d'espérer en Dieu, & par-là tout avoit une fin heureuse §.

Enfin un Seigneur * du tems

§ Déposition de Robert Savrecault.
* Lettre de Guy XIV. sire de Laval, dans la Roque, Chap. 43 de la Noblesse.

même

même aſſure qu'elle avoit très-bonne grace à cheval.

Dans le Procès de ſa condamnation il ſembloit qu'elle fut inſpirée, pour répondre à ſes Juges avec tant de prudence, de lumiéres & d'eſprit, qu'eux-mêmes en étoient étonnés*, quoiqu'on l'interrogeât ſur des matiéres extrêmement difficiles, compliquées les unes dans les autres, & quelquefois diſparates & ſans ſuite : ſouvent pluſieurs lui parloient en même tems dans la vuë de l'étourdir, & de lui faire prendre le change, ou même de la porter à faire quelque réponſe équivoque, dont ils pourroient tirer quelque avantage à ſon préjudice : mais elle ſavoit modérer leur

* Dépoſition de Jean Marchel & autres.

vivacité, & les rappeller elle-même à la ſimplicité des demandes & des interrogatoires.

Dieu, qui ſans doute la vouloit ſauver, lui a fait mériter ſon Salut par les ſouffrances les plus dures qu'il ſoit poſſible d'eſſuyer en ce Monde ; & l'on peut aſſurer ſans témérité qu'elle a véritablement été martyre de l'Etat.

n de la premiere Partie.

N° 6/.

6 f



